

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Rapport du Comité consultatif public mixte

sur les séances publiques de 1996

1^{er} octobre 1996

1^{er} octobre 1996

L'honorable Carol Browner
Directrice de l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis

L'honorable Julia Carabias
Secrétaire à l'Environnement, aux Ressources naturelles et à la Pêche du Mexique

L'honorable Sergio Marchi
Ministre de l'Environnement du Canada

Mesdames, Monsieur les membres du Conseil,

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale a le plaisir de vous remettre son rapport sur les séances publiques en matière d'environnement qui se sont tenues en 1996, soit le 21 juin à Montréal, le 19 juillet à San Diego et le 1^{er} août à Toronto. Ce rapport est un résumé des exposés verbaux et écrits présentés au cours des trois séances publiques.

Ces séances ont démontré clairement que de nombreux Nord-Américains sont intéressés à atteindre les objectifs de l'Accord nord-américain dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

S'appuyant sur ces séances publiques, le CCPM est en train de formuler des recommandations dont il discutera avec le Conseil et qui serviront à jeter les bases d'une action dynamique, soutenue et accrue en 1997 et par la suite.

Le CCPM remercie le Conseil de lui donner la possibilité de transmettre les préoccupations du public à l'égard de l'environnement en Amérique du Nord.

Veillez agréer, Mesdames et Monsieur les membres du Conseil, l'expression de mes sentiments distingués.

Jon Plaut,
Président du CCPM

1^{er} octobre 1996

Aux personnes qui ont participé aux séances publiques tenues par le CCPM en 1996
Aux représentants du public

Mesdames, Messieurs,

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) est heureux de mettre à la disposition des participants et des autres représentants du public des exemplaires du rapport qu'il remet au Conseil de la CCE au sujet des séances publiques tenues en 1996. Ce rapport résume les exposés verbaux et écrits présentés au cours des trois séances tenues le 21 juin à Montréal, le 19 juillet à San Diego et le 1^{er} août à Toronto.

En plus de soumettre ce rapport à l'examen du Conseil de la CCE, le CCPM formulera ses propres recommandations au Conseil en vue de dresser le cadre du Programme de la CCE pour 1997.

Les représentants du public peuvent se procurer des exemplaires du rapport en communiquant avec la coordonnatrice du CCPM, Manon Pepin, par la poste, au 393 rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9; par téléphone, au (514) 350-4300; par télécopieur, au (514) 350-4314; ou par courrier électronique à l'adresse *mpepin@ccemtl.org*. Le rapport, qui est disponible en anglais, en français et en espagnol, pourra aussi être consulté à partir de la page d'accueil de la Commission, sur le W3, à l'adresse *http://www.cce.org*.

Le CCPM trouve gratifiant de voir naître une communauté nord-américaine qui travaille de façon active à améliorer l'environnement.

Vous remerciant de votre participation et de l'intérêt que vous portez à la Commission de coopération environnementale, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos plus cordiales salutations.

Le CCPM

TABLE DES MATIÈRES

LE MANDAT DU CCPM	v
SOMMAIRE	vi
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 COMMENTAIRES DU PUBLIC : LE 21 JUIN À MONTRÉAL, QUÉBEC	2
2.1 Réduction des risques que les contaminants font courir à la santé humaine	2
2.1.1 Durabilité	2
2.1.2 Le volontariat par opposition à la réglementation	2
2.1.3 Harmonisation des règlements	3
2.1.4 Procédures d'identification et de choix de produits chimiques en vue de mesures prioritaires	4
2.1.5 Considérations socio-économiques : renforcement des pouvoirs des communautés	5
2.1.6 Coopération régionale: Partage de l'information, transfert de technologies et renforcement des capacités	6
2.1.7 Participation du public	7
2.2 Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord	7
2.3 Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord	7
2.3.1 Harmonisation des législations	7
2.3.2 Prévention des différends	8
2.3.3 Établissement du prix à partir du coût complet	9
2.3.4 Transfert de technologies : commerce transfrontalier	10
2.3.5 Écoétiquetage	10
2.4 Définition de la participation du public aux activités de la CCE	10
2.4.1 Équité	10
2.4.2 Recours aux réseaux pour garantir l'équité	11
3.0 COMMENTAIRES DU PUBLIC : LE 19 JUILLET 1996, À SAN DIEGO, CALIFORNIE	11
3.1 Réduction des risques que les contaminants de l'environnement font courir à la santé humaine	11
3.1.1 Gestion et déclaration des déchets dangereux	11
3.1.2 Prévention de la pollution	13
3.2 Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord	14
3.2.1 Modèles de rechange en matière de préservation de la biodiversité	14
3.2.2 Système d'information de base et de gestion	15
3.2.3 Commerce illicite d'espèces en voie de disparition	15
3.2.4 Peuples autochtones	16
3.3 Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord	16
3.3.1 Mécanismes d'application des normes environnementales	16
3.3.2 Accréditation des laboratoires et comparabilité des données	17
3.3.3 Gestion des déchets dangereux issus de l'intensification du commerce	17
3.3.4 Marchés de produits électriques et émissions atmosphériques	17
3.3.5 Véhicules fonctionnant avec des carburants de remplacement	18
3.3.6 Efforts concertés en vue de résoudre les questions transfrontalières	18
3.3.7 Participation du public	18

3.4 Définition de la participation du public aux activités de la CCE	19
3.4.1 Articles 13, 14 et 15 de l'ANACDE	19
3.4.2 Financement de la participation du public	20
3.4.2.1 Mexique : participation équitable	21
3.4.3 Participation équitable du Mexique	20
3.4.4 Participation équitable des peuples autochtones	21
3.4.5 Participation équitable des communautés affectées par les déchets dangereux	21
3.4.6 Pratique commerciale loyale envers le Chili	22
3.4.7 Bénévoles	22
4.0 COMMENTAIRES DU PUBLIC : LE 1^{ER} AOÛT 1996, À TORONTO, ONTARIO	22
4.1 Réduction des risques que font courir les contaminants de l'environnement à la santé humaine	22
4.1.1 Volontariat et réglementation	22
4.1.2 Harmonisation des réglementations	23
4.1.3 Mission/financement de la CCE	23
4.2 Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord	24
4.2.1 Amélioration de l'harmonisation	24
4.2.2 Régions naturelles protégées	24
4.2.3 Conservation des forêts	24
4.2.4 Habitats vitaux pour les oiseaux	24
4.2.5 Viabilité génétique de la population de grizzlys	24
4.3 Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord	25
4.3.1 Répercussions de l'ALENA sur l'environnement et prévention des différends commerciaux	25
4.3.2 Répercussions de l'ALENA : systèmes d'information	25
4.4 Définition de la participation du public aux activités de la CCE	26
4.4.1 Élargissement de l'accès aux activités	26
4.4.2 Programmes du Secrétariat	26
4.4.3 Affaiblissement des règlements	26
4.4.4 Articles 14 et 15	27
5.0 COMMENTAIRES DU PUBLIC : EXPOSÉS ÉCRITS	27
5.1 Réduction des risques que les contaminants font courir à la santé humaine	27
5.1.1 Réseau de surveillance du mercure	27
5.1.2 Collectivités situées à la frontière des États-Unis et du Mexique	27
5.2 Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord	27
5.2.1 Droits de propriété intellectuelle	27
5.2.2 Conservation des monarques	28
5.2.3 L'environnement des prairies	28
5.3 Renforcement des liens environnementaux en Amérique du Nord	28
5.3.1 Marchés de produits électriques et émissions atmosphériques	28
5.4 Définition de la participation du public aux activités de la CCE	29
5.4.1 Autonomie et participation des États	29
5.4.2 Décisions au niveau local	29
ANNEXE A – Liste des présentateurs	31
ANNEXE B – Liste des exposés écrits	35
ANNEXE C – Sigles et acronymes	41
ANNEXE D – Comité consultatif public mixte	42

Le mandat du CCPM

La Commission de coopération environnementale (CCE) a été fondée en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Elle est constituée d'un Conseil, qui en est l'organe directeur, du Comité consultatif public mixte (CCPM) et d'un Secrétariat dont le siège se trouve à Montréal.

Le CCPM fournit des avis au Conseil (qui est formé de membres du cabinet ou de représentants équivalents des trois pays) sur toute question relevant de l'ANACDE, y compris sur les différends qui sont soumis à la CCE pour être réglés en vertu de l'Accord et sur le Programme et le budget annuel de la Commission.

Les programmes de la CCE sont typiquement trinationalaux, orientés vers l'action ou producteurs d'information – sur des questions qui, si elles ne sont pas coordonnées, ne peuvent être traitées efficacement par une seule Partie, comme c'est le cas pour les questions transfrontalières relatives à la qualité de l'air et de l'eau.

Le CCPM est chargé de stimuler la participation du public dans toute l'Amérique du Nord. Il lui incombe également de fournir au Conseil des renseignements pertinents dans les domaines technique, scientifique ou autre. Les membres du CCPM, qui peuvent comprendre jusqu'à cinq représentants de chaque pays, sont des bénévoles représentant le public qui sont nommés par leur gouvernement respectif et qui possèdent des connaissances spécialisées dans une variété de domaines.

Membres du CCPM

Mike Apsey
Francisco José Barnés
Guillermo Barroso
Peter Berle
Jorge Bustamante
Maria Cristina Castro
Michael Cloghesy

Louise Comeau
Jacques Gérin
Dan Morales
Jon Plaut, président
Iván Restrepo
Jean Richardson
John Wirth

SOMMAIRE

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) a demandé au Comité consultatif public mixte (CCPM), au printemps 1996, de contribuer à solliciter les commentaires du public sur les activités de la Commission, et ce, en prévision de sa troisième session ordinaire tenue les 1^{er} et 2 août derniers à Toronto, au Canada.

Donnant suite à cette demande, le CCPM a organisé trois séances publiques (le 21 juin, à Montréal; le 19 juillet, à San Diego; et le 1^{er} août, à Toronto). Ces séances avaient pour but de favoriser l'apport des Nord-Américains et d'engager des discussions stratégiques sur quatre sujets environnementaux qui font l'objet de programmes prioritaires à la CCE.

Les quatre sujets énumérés ci-après sont suivis du nom du membre du CCPM qui a exposé les préoccupations exprimées durant les séances, aux membres du Conseil ainsi qu'aux représentants du public, à l'occasion de la troisième session annuelle du Conseil. Ils également suivis du nom du gestionnaire de programme de la CCE responsable du secteur visé :

- 1) Réduction des risques que les contaminants de l'environnement font courir à la santé humaine en Amérique du Nord
Maria Cristina Castro / CCE : Lisa Nichols et Andrew Hamilton
- 2) Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord
John Wirth / CCE : Irene Pisanty et Martha Rosas
- 3) Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord
Jacques Gérin / CCE : Sarah Richardson
- 4) Définition de la participation du public aux activités de la CCE
Jon Plaut / CCE : Rachel Vincent

Les représentants de la communauté nord-américaine qui ont fait des exposés au cours des séances ont orienté la discussion sur différents points de vue émanant d'organisations non gouvernementales, d'entreprises industrielles, des milieux scientifique et universitaire, de militants d'organismes communautaires ainsi que d'administrateurs publics.

Les diverses opinions exprimées au cours des séances publiques sont résumées en détail dans le corps du présent rapport. Le sommaire exprime ces opinions telles que les membres du CCPM les ont résumées, en termes généraux, dans les rapports informels qu'ils ont faits aux membres du Conseil (M^{me} Carol Browner, des États-Unis; M^{me} Julia Carabias, du Mexique; et M. Sergio Marchi, du Canada) ainsi qu'au public à l'occasion de la troisième session annuelle.

Rapports du CCPM présentés à la troisième session ordinaire du Conseil

Réduction des risques que les contaminants de l'environnement font courir à la santé humaine (Maria Cristina Castro)

Les commentaires relatifs à la réduction des risques que les contaminants de l'environnement font courir à la santé humaine ont visés deux *principes* sans les remettre en question. Il s'agit de la protection de la santé humaine ainsi que des *stratégies communes* comme celles liées au développement durable, à la coopération régionale et au renforcement des pouvoirs des citoyens et des communautés locales grâce à l'élargissement de l'accès à l'information et à la participation aux décisions touchant leur santé et les ressources naturelles.

Voici les points de vue en apparence divergents qui ont été exprimés :

1. Les Nord-Américains ne peuvent arrêter le progrès; il y a un prix à payer pour demeurer concurrentiels;
2. On ne peut viser la productivité au détriment de la santé publique.

L'unanimité s'est tout de même établie sur le fait que tandis que les Nord-Américains recherchent le progrès économique et la concurrentialité, il faut empêcher les substances toxiques, surtout celles qui sont persistantes, de porter atteinte à la santé humaine. Des inquiétudes précises ont été exprimées au sujet des risques que ces substances font courir aux systèmes endocrinien, immunitaire et reproducteur des humains.

Les principaux sujets de préoccupation sont : la méthode d'évaluation des substances toxiques; la viabilité des mécanismes servant à assurer l'observation de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), ainsi que d'autres résolutions et accords relatifs à des engagements en matière d'environnement; et les moyens grâce auxquels les coûts d'élimination des risques s'équilibrent avec le désir de demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale tout en garantissant que la santé humaine et l'environnement ne seront pas mis en danger.

Le contraste des inquiétudes exprimées par les participants a reflété les différents degrés de développement des trois pays, notamment la nécessité de :

- acquérir une connaissance scientifique plus approfondie au sujet des risques que représentent les produits chimiques, et encourager la mise au point de nouveaux moyens d'éliminer les déchets toxiques;
- viser des objectifs environnementaux d'une manière coopérative et sensible à une économie de concurrence à l'échelle mondiale;
- reconnaître que l'extrême pauvreté, qui est caractérisée par le chômage, l'absence de services publics et une infrastructure inadéquate, est liée à la dégradation de l'environnement.

Les suggestions les plus souvent exprimées préconisent de :

1. dresser un plan de transition en vue d'éliminer les substances toxiques;
2. favoriser une production propre, qui coûte moins cher que de réparer les dommages causés par la pollution;
3. mettre l'accent sur des mesures de prévention;
4. prendre en considération les initiatives visant à limiter volontairement les risques;

5. promouvoir des technologies de rechange permettant de réduire l'usage des substances chimiques;
6. recourir aux méthodes présentées durant les séances en vue d'éliminer les déchets toxiques;
7. étudier et réglementer les nouveaux produits;
8. tirer profit de l'expérience acquise, et de relever des études de cas et des mesures fructueuses;
9. accroître la connaissance scientifique sur les contaminants de l'environnement, grâce à la recherche multidisciplinaire, à l'utilisation de données compatibles et à des systèmes coordonnés d'information;
10. insister sur l'accès complet du public à l'information, sur les dommages éventuels à la santé humaine, ainsi que sur les moyens de prévenir et de faire face aux désastres, particulièrement dans les régions frontalières;
11. évaluer les produits chimiques en se fondant non seulement sur des normes moyennes mais aussi sur les effets synergiques;
12. reconnaître qu'il faut réduire de plus en plus l'utilisation des substances toxiques sans que cela découle exclusivement de mesures volontaires, même si celles-ci jouent un rôle important. Il faut également réglementer ces substances par anticipation. On devrait si possible préférer l'élimination et l'interdiction des produits chimiques toxiques aux politiques de contrôle et de surveillance de leur limitation;
13. établir des critères concernant l'inventaire ou le contrôle des substances toxiques dangereuses, en tenant particulièrement compte des groupes fragiles comme les enfants et les plus démunis;
14. appuyer les accords régionaux de coopération avec des budgets qui prévoient de l'équipement, de la formation et du transfert de technologies.
15. élaborer des stratégies visant à renforcer les pouvoirs des citoyens et des communautés locales et qui doivent comprendre :
 - des renseignements utiles et la participation des groupes locaux;
 - la décentralisation du processus décisionnel;
 - l'élaboration de projets à l'échelle locale;
 - un soutien en vue de faire appliquer les règlements en vigueur.

De plus, il faut prendre en considération la question du transport des substances toxiques et dangereuses d'un pays à un autre en Amérique du Nord, particulièrement dans les régions frontalières.

Certains participants ont dit s'opposer aux lois, aux règlements et aux politiques qui autorisent l'exportation, vers un autre pays, de substances toxiques qui sont interdites ou réglementées dans le pays exportateur. Ils ont également exprimé leur inquiétude au sujet des substances toxiques qui sont introduites en contrebande dans un pays. Dans le même ordre de préoccupation, des participants ont fait remarquer que les pesticides peuvent avoir de graves effets sur la santé des populations rurales, ainsi que sur celle des ouvriers qui les appliquent ou travaillent sans être protégés adéquatement dans des champs qui ont été traités. Les participants ont demandé de renforcer les lois et l'application des lois relatives à l'importation et à l'exportation des substances dangereuses et à la protection de ceux qui sont exposés aux pesticides, qu'ils les appliquent ou qu'ils y soient exposés en raison de leur travail. Ils ont en outre réclamé l'amélioration des règlements en matière d'environnement afin qu'ils soient plus efficaces.

En définitive, les participants estiment que la CCE peut offrir un cadre régional qui cherche à coordonner des accords mondiaux visant l'élimination des substances chimiques toxiques. Ils soutiennent les efforts et les engagements à cette fin des gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique.

Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord (John Wirth)

Trois préoccupations ont dominé en matière de biodiversité :

- La collecte d'informations
- La formation et la surveillance
- Les activités communautaires

Collecte d'informations : Les participants ont demandé que de nouvelles informations de référence en matière d'environnement soient mises à la disposition du public. On a particulièrement noté les engagements de la CCE, des gouvernements, du milieu universitaire et des organisations locales de produire des systèmes de données, notamment des cartes qui seront mises à la disposition du grand public afin qu'il participe plus activement au processus décisionnel. Bien que les participants ont demandé des renseignements à propos de tout ce qui se passe en Amérique du Nord, ils ont insisté sur l'importance de diffuser de l'information dans les régions frontalières. Ils ont montré beaucoup d'intérêt à l'égard de la mise en place d'un système d'information géographique (SIG), particulièrement dans la région frontalière entre les États-Unis et le Mexique, en vue de cartographier systématiquement les ressources naturelles et les conditions de vie humaine dans ce secteur où les infrastructures existantes, les ressources et l'environnement ont été soumis aux contraintes d'une industrialisation accélérée et d'une forte poussée démographique.

Formation et surveillance : Les participants ont relevé la nécessité d'améliorer la capacité des fonctionnaires fédéraux, étatiques/provinciaux et municipaux, et de partager des techniques d'application de la législation. La formation et la surveillance ont suscité un intérêt particulier en rapport avec l'application de la législation relative au commerce des espèces en voie de disparition, particulièrement les animaux et les oiseaux du Mexique introduits illégalement au États-Unis et au Canada. Les exposés sur les efforts de la CCE et sur ceux déployés dans le cadre d'initiatives lancées par des gouvernements et les ONG ont montré clairement que la coopération dans ce secteur est sans précédent. Le partage des techniques met en évidence la naissance d'un nouvel élément moteur trinational en Amérique du Nord axé sur la biodiversité. Par exemple, les agents mexicains en charge de la pêche et de la chasse se sont joints à l'*International Game Fish Association*, créée il y a 35 ans par des agents américains et canadiens travaillant dans ce domaine. Il s'agit d'un excellent exemple illustrant le fait qu'une association bilatérale est devenue trilatérale grâce à l'entrée en vigueur de l'ALENA.

Activités communautaires : Les participants ont relevé la nécessité d'informer les communautés locales au sujet des questions ou des décisions qui les touchent, ainsi que de les soutenir dans le cadre d'initiatives locales liées à la biodiversité qui favorisent les achats au sein de la communauté. Pour illustrer des initiatives communautaires qui ont besoin de soutien en vue d'être fructueuses et qui peuvent contribuer aux efforts faits en vue de préserver la biodiversité, on peut citer celles qu'ont lancées des peuples autochtones des États-Unis. En effet, on a remarqué que ces groupes sont souvent divisés par des questions de compétence politique qui séparent ainsi les cultures. Les gouvernements et la CCE ont été encouragés à apporter leur soutien au partage de l'information relative aux techniques autochtones en vue de gérer les conditions du milieu local. Cet exemple et d'autres ont permis de souligner l'importance que revêtent les efforts de sensibilisation destinés à entretenir un sens plus large de la notion de milieu. Le fait d'être conscients que nous appartenons à une région nord-américaine commune déterminera la manière dont nous définirons les initiatives et y donnerons suite.

Les autres préoccupations exprimées touchaient à :

- La biodiversité urbaine;

- La préservation de l'ensemble des écosystèmes.

Biodiversité urbaine : Les participants ont demandé au CCPM et au Conseil de porter une attention particulière à l'aspect urbain de la biodiversité, tout particulièrement dans le domaine de l'éducation aux enfants.

Préservation de l'ensemble des écosystèmes : Les participants ont fait remarquer que l'Amérique du Nord doit dépasser le stade de la conservation et de la préservation des parcs nationaux pour s'occuper du développement des secteurs vastes, au coeur des réserves naturelles, là où les êtres humains et le monde de la nature peuvent vivre à l'aise, à proximité et en association viable. L'exemple notable du programme *Préservation 2000*, en Floride, a été mentionné, programme auquel cet État a consacré environ la moitié de son territoire en vue de créer un système de réserves naturelles reliées entre elles. On a noté que pour protéger la biodiversité en Amérique du Nord, il faudra identifier et protéger des régions centrales similaires dans les secteurs transfrontaliers. Avant que les populations soient réceptives à de telles propositions, il faudra se pencher sur des questions relatives aux droits de propriété, à la compétence politique et, par-dessus tout, aux aspects sociaux.

Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord (Jacques Gérin)

Les liens entre l'environnement et l'économie ont posé une question autant cruciale que difficile en raison de sa nouveauté et de son caractère controversé pour chacun des gouvernements. L'examen et le renforcement de tels liens sont également au coeur du travail de la CCE.

Au nombre des préoccupations exprimées par les participants, les six points de vue qui suivent ont dominé les discussions :

1. La tendance à l'harmonisation des normes environnementales pourrait être à la baisse en vue de trouver un plus petit dénominateur commun. Dans le contexte de la déréglementation, cette tendance concerne fortement le public. Les présentateurs de l'industrie et de groupes environnementalistes ont demandé à la CCE d'accorder la priorité aux répercussions de l'ALENA et à la prévention des différends, et d'examiner les conséquences de la déréglementation;
2. Les pressions qu'exerce le développement sur les ressources naturelles donnent lieu à des pratiques commerciales non durables. Par exemple, la viabilité des forêts sur tout le continent est menacée par des méthodes d'exploitation forestière irresponsables et une utilisation excessive de la forêt à des fins de loisirs. Pour contrer le mercantilisme qui découle des pressions mondiales, les participants ont proposé que la gestion durable des ressources naturelles comprenne l'établissement des prix à partir des coûts complets.
3. La restructuration en cours au sein du secteur de l'énergie en Amérique du Nord pourrait provoquer l'augmentation de l'utilisation et de la consommation d'énergie, promouvoir les carburants fossiles qui polluent et, par conséquent, réduire à néant les gains réalisés jusqu'à présent dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la conservation de l'énergie et de l'utilisation de combustibles de remplacement. Il faut élaborer et mettre en oeuvre des politiques énergétiques qui favorisent la mise en place de marchés rationnels et durables pour les produits électriques.
4. Les politiques et les lois qui régissent les transferts de technologies relatives au traitement des matières dangereuses dans un contexte d'ouverture de marchés ont soulevé deux préoccupations. Tout d'abord, qu'il est primordial que l'élimination de tels déchets se fasse en toute sécurité, et ensuite, que les

politiques de traitement ne dissuadent pas les pays de créer leurs propres infrastructures à cette fin en vue de stimuler le commerce et d'aider à réduire la production de produits chimiques.

5. L'Amérique du Nord devrait s'employer à viser l'équivalence des critères d'essai, y compris les normes de laboratoire et l'homologation reconnues dans les trois pays. Une telle équivalence favoriserait une amélioration de la qualité ainsi que des essais plus fiables avec les avantages économiques qui en découlent, et contribuerait à connaître l'état de l'environnement et la capacité des gouvernements à évaluer les progrès dans le domaine de l'environnement.
6. Les participants ont exprimé la nécessité de se servir de l'information d'une manière accrue en vue d'élever le degré de conscience et de sensibilisation, et d'en faire un instrument d'évaluation interactif. Les participants ont encouragé la CCE à se développer par l'entremise des services de diffusion externe de son Centre d'information. Ils ont également souligné l'importance des programmes à l'intention du public et des écoles, ainsi que de l'écoétiquetage en tant qu'outils de conscientisation.

Les suggestions du public en vue de répondre aux préoccupations consistent à :

- Utiliser pleinement le Centre d'information de la Commission et à informer le grand public au sujet du mandat et des activités de cette dernière ainsi que de son accessibilité;
- Demander à la Commission de se pencher sur la déréglementation et à formuler des recommandations sur ses répercussions;
- Demander à la Commission et aux gouvernements de promouvoir une plus grande harmonisation et une amélioration de la qualité de vie, dans l'esprit de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE);
- Élaborer une politique nord-américaine visant à mieux gérer l'énergie et les ressources naturelles, y compris à viser l'établissement des prix à partir des coûts complets.

Définition de la participation du public aux activités de la CCE (Jon Plaut)

Les divergences de points de vue ont été manifestes au cours des discussions relatives au droit d'accès du public à l'information ainsi qu'à la protection de la confidentialité. Cependant, un consensus s'est dégagé sur le fait que des procédures adéquates sont celles qui respectent tous les intervenants.

Communications de la Commission et du CCPM : Le public a encouragé la Commission et le CCPM à poursuivre leurs efforts en vue d'informer, de faire participer et de consulter le public, ainsi que d'établir des réseaux avec des communautés et des organisations telles que la *Border Environment Cooperation Commission*.

Accès du public : La question de l'accès du public a été soulevée à partir de perspectives diverses : quel est le degré d'accès adéquat; à quel stade du processus devrait-on donner accès aux programmes et aux projets de la Commission; quelles ressources sont nécessaires pour garantir un accès équitable aux divers groupes d'Amérique du Nord; l'accès fourni par les gouvernements est-il suffisant; quelles mesures peut-on prendre pour fournir un accès plus direct aux données et aux processus d'élaboration des politiques?

Voies de communication : Les participants ont demandé à la Commission d'améliorer et de mettre en place des voies de communication appropriées à l'intention de ses divers éléments constituants. Par exemple, le CCPM et la Commission dans leur ensemble ont été invités à examiner de quelle manière ils pourraient maximiser les communications avec des organisations et des gens vivant dans des régions rurales qui ne

disposent pas d'ordinateurs ou de ressources pour se brancher à l'autoroute de l'information. Le public a considérablement insisté sur l'utilisation et l'expansion des réseaux existants comme les canaux d'information afin de promouvoir les activités et les procédures de la Commission. On a fait remarquer, par exemple, que la Commission pourrait approcher les réseaux des groupes autochtones d'Amérique du Nord ainsi que les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) du Mexique afin de les inciter à participer. Le public a également fait remarquer que la technologie des satellites offre des possibilités de sensibilisation à grandes distances (par exemple, des téléconférences et des activités éducatives).

Communications proactives : Les participants ont suggéré à la Commission, non seulement d'informer, mais aussi de faire participer le public au stade de la formation des projets, qu'il s'agisse de programmes de la Commission, de politiques ou de législations gouvernementales, ou de projets de développement au sein d'une communauté. Une variété de moyens ont été proposés en vue de favoriser une telle participation, notamment par l'entremise de mécanismes institutionnels (apport aux gouvernements par l'entremise de leur Comité consultatif national, etc.). On a aussi fait mention de programmes qui recourent à des spécialistes ou à des profanes et qui sont un apport direct aux gouvernements. Un participant a proposé que la Commission envisage d'accepter des communications visées à l'article 14 de l'ANACDE (communications sur des questions d'application de la législation) de la part d'intervenants désintéressés.

Consultation du public et tables rondes : Les participants ont appuyé le recours du CCPM à des consultations publiques et à des tables rondes, en 1977 et pour les années à venir, en vue d'assister le Conseil et le Secrétariat en matière de planification. Des participants du Mexique, de l'Ouest du Canada et des États-Unis ont demandé que la prochaine phase de consultations publiques se tienne sur leur territoire.

Échanges gouvernementaux : Les membres du Conseil se sont vu demander de partager les préoccupations soulevées au cours des séances publiques avec leurs homologues des ministères et des organismes gouvernementaux dont les responsabilités portent sur des questions liées à l'environnement (commerce, justice, etc.).

Ratification de l'ALENA et pleine participation : Une inquiétude dominante concernait la pleine participation des intervenants et le fait que plusieurs provinces canadiennes doivent encore ratifier l'ALENA. Il est souligné que les gouvernements provinciaux canadiens doivent ratifier ledit accord pour que le public puisse participer pleinement aux questions comme celles soulevées par les pétitions visées à l'article 14 de l'ANACDE et relatives à l'application des lois environnementales.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Rapport du Comité consultatif public mixte

sur les séances publiques de 1996

Vers une communauté nord américaine : Résumé des exposés du public

1.0 Introduction

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) a demandé au Comité consultatif public mixte (CCPM), au printemps, de contribuer à solliciter les commentaires du public sur les activités de la Commission, et ce, en prévision de sa troisième session ordinaire tenue les 1^{er} et 2 août derniers à Toronto, au Canada.

Donnant suite à cette demande, le CCPM a organisé trois séances publiques régionales dans le but de favoriser l'apport des Nord-Américains et de lancer des discussions stratégiques sur quatre sujets environnementaux qui font l'objet de programmes prioritaires à la Commission. Ces séances se sont tenues le 21 juin à Montréal, au Canada, le 19 juillet à San Diego (une ville frontalière américaine située au nord de Tijuana, au Mexique), et le 1^{er} août à Toronto, au Canada.

Avant d'annoncer la tenue des séances publiques régionales, le CCPM a préparé et diffusé des documents de discussion informels qui exposent brièvement l'état des efforts en matière de programmes, les possibilités de coopération en Amérique du Nord, ainsi que des questions et des considérations concernant le rôle de la Commission. Les représentants du public ont été invités à donner suite aux documents ou à faire part de leurs préoccupations à l'égard de ces sujets. Des représentants gouvernementaux et des membres de la Commission ont également assisté aux séances tenues par le CCPM afin d'entendre les exposés à mesure qu'ils étaient présentés. Les participants qui ont présenté des exposés à la séance de Toronto, qui s'est tenue parallèlement à la session annuelle, ont eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations de vive voix aux membres du Conseil.

Le résumé des exposés est présenté chronologiquement, en fonction de la date des séances, et selon l'ordre des sujets sur lesquels portent les documents de discussion. Lorsque des commentaires sont relatifs à un sous-sujet ou « thème », comme le renforcement des pouvoirs des communautés qu'un certain nombre de présentateurs ont soulevé, les commentaires en question figurent sous ces sous-titres. En outre, les réponses sont classées selon le secteur ou la catégorie à laquelle appartiennent les présentateurs. Les catégories créées en vue de refléter le milieu ou les intérêts représentés par les présentateurs sont les suivantes : l'industrie (une société ou un groupe de coordination); des groupes environnementaux ou des coalitions; le milieu universitaire; et des présentateurs représentant une communauté (en soulignant les liens de l'orateur en question avec une communauté donnée, qu'il s'agisse d'un militant d'organisme communautaire, d'un représentant d'une administration locale, ou d'une personne exposant une étude de cas communautaire).

Lorsque l'opinion ou l'avis exprimé par un commentateur émanant d'un secteur particulier tranche profondément avec celui de ses collègues du même secteur, ces différences sont également mentionnées.

Le CCPM désire insister sur le fait que ce rapport n'est ni une transcription, ni un procès-verbal officiel. Il résume plutôt les points importants soulevés lors des séances publiques ou dans des exposés écrits. On a également pris note des préoccupations communes lorsqu'elles étaient manifestes et au centre des critiques ou des propositions sur un sujet. Les diverses opinions exprimées par le public ont été résumées, en termes généraux, par les membres du CCPM dans les rapports informels qu'ils ont faits aux membres du Conseil (M^{me} Carol Browner, des États-Unis; M^{me} Julia Carabias, du Mexique; et M. Sergio Marchi, du Canada) ainsi qu'au public à l'occasion de la troisième session annuelle le 1^{er} août. Le CCPM se servira également du rapport pour formuler ses propres recommandations au Conseil en ce concerne le cadre du programme de la CCE pour 1997.

2.0 Commentaires du public : le 21 juin à Montréal, Québec

Maison des Régions du Québec, Centre de commerce mondial de Montréal
380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau W-2060, Montréal (Québec)

2.1 Réduction des risques que les contaminants font courir à la santé humaine

2.1.1 Durabilité

Des présentateurs de l'industrie et d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) ont souscrit à l'opinion que la « durabilité » doit servir de principe fondamental en matière d'identification et de gestion des produits chimiques qui constituent des risques pour la santé humaine. Toutefois, les présentateurs de ces deux groupes ont semblé donner une connotation différente à la durabilité. Ceux du secteur privé ont mis l'accent sur la notion d'*équilibre*, faisant remarquer que la viabilité de l'environnement ou les « avantages » que celui-ci procure doivent être évalués en fonction de la viabilité économique « commerciale » et des possibilités de développement permanent. Ils ont également trouvé qu'il existe une relation de réciprocité positive entre ces éléments, du fait qu'une économie plus vigoureuse fournit un plus grand nombre de ressources que celles qui peuvent être utilisées pour faire face à des problèmes d'ordre environnemental. Selon un représentant de l'industrie, la durabilité impose d'accepter une certaine dégradation de l'environnement en échange, ou à un prix acceptable compensé par la qualité de vie qu'apporte une croissance économique vigoureuse. Les présentateurs des ONGE ont quant à eux insisté beaucoup plus sur la viabilité écologique à long terme qu'ils perçoivent comme un facteur clé de la durabilité. Selon cette dernière définition, les produits chimiques qui perturbent le système endocrinien, quoiqu'ils puissent procurer des avantages économiques à court terme à une communauté, n'offrent aucune durabilité à long terme.

2.1.2 Le volontariat par opposition à la réglementation

Des présentateurs de l'industrie se sont prononcés unanimement en faveur de l'observation volontaire, qu'ils considèrent comme un mécanisme primordial des années 1990, en vue de réussir à réduire les produits chimiques. Ils ont soutenu que les mesures volontaires prises dans un contexte d'environnement durable permettent à l'industrie de demeurer concurrentielle à l'échelle mondiale tout en améliorant la qualité de la vie. Les présentateurs ont ajouté que depuis les dernières années, les mesures volontaires prises par les fabricants de produits chimiques ont entraîné une réduction importante de la masse des produits chimiques toxiques.

La Commission a été pressée par des représentants de l'industrie et un présentateur du milieu universitaire de soutenir, d'encourager et/ou de mettre en place des processus d'orientation multilatéraux afin de « dépasser le stade du débat sur la question de choisir la réglementation ou la déréglementation ». Plusieurs processus ont été mentionnés comme des « modèles de bon fonctionnement », dans le sens qu'ils fournissent un accès équitable aux intervenants, qu'ils sont axés sur des stratégies pratiques et rentables, et qu'ils permettent de fixer des critères clairs. Les processus en question comprennent : le programme volontaire d'Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET); la Conférence sur l'état des écosystèmes lacustres (CEEL), le processus binational (États-Unis—Canada) concernant des politiques d'établissement de cibles et d'objectifs en vue de réduire les substances persistantes, toxiques et biocumulatives; et le *President's Council for Sustainable Development* (PCSD) aux États-Unis.

Un représentant du secteur privé a fait remarquer que le concept de « Gestion responsable^{MD} » et volontaire est plus facile à appliquer au sein des grandes entreprises industrielles que dans celles de moyenne et de petite taille, lesquelles peuvent manquer des ressources et du savoir-faire nécessaires pour s'autoréglementer. Un orateur représentant une coalition d'entreprises industrielles a mentionné que la coalition en question envisage d'adopter un programme coopératif afin de promouvoir le volontariat. En vertu de ce programme, les entreprises importantes mettraient des ressources à la disposition des usines et des entreprises de moindre envergure.

À l'opposé, les orateurs représentant les organisations de l'environnement ont soutenu que les gains les plus notables en matière de réduction des polluants toxiques ont été obtenus par des mesures réglementaires, selon une approche descendante, plutôt que par des gestes volontaires de la part du secteur privé. (Il a été question d'une étude sur les entreprises industrielles effectuée par un cabinet de consultants dans laquelle on mentionne que les cadres des entreprises ont été plus attentifs aux règlements qu'aux initiatives volontaires).

Des présentateurs d'ONGE ont soutenu que les règlements sont plus efficaces lorsqu'on veut qu'ils soient proactifs (élimination, interdiction des produits toxiques par opposition aux mesures de contrôle que les présentateurs ont qualifiées de coûteuses, de difficiles à appliquer et à faire appliquer, et qui ont eu des résultats limités jusqu'à présent). Ils ont demandé avec instance que les règlements soient élaborés dans un contexte socio-économique qui a pour objectif la durabilité, c'est-à-dire l'autorecyclage et la production d'articles biodégradables à l'intention d'une économie de services au lieu d'une production de marchandises jetables.

Plusieurs présentateurs parlant au nom d'ONGE ont plaidé en faveur d'un régime législatif et réglementaire nord-américain axé sur des processus de production propres ainsi que sur la réduction et, le cas échéant, sur l'élimination des matières toxiques qui constituent des risques pour la santé humaine et qui demandent une grande quantité d'énergie ou d'eau pour les produire. Le Protocole de Montréal relatif aux chlorofluorocarbures (CFC) a été cité en exemple pour illustrer le fait qu'un changement de réglementation peut s'avérer efficace.

2.1.3 Harmonisation des règlements

Des orateurs représentant des ONGE ont dit percevoir une tendance à la baisse en matière d'harmonisation au sein des pays de l'ALENA, au point où certains ont affirmé que cet accord est un processus irréversible. Un présentateur a déclaré que cette tendance provient des États-Unis et du Canada (en citant, à titre

d'exemple, les négociations sur les normes relatives aux polluants organiques persistants (POP) qui visent les pesticides et dont s'occupe en ce moment la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe chargée de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, signée en 1979). Les présentateurs ont attribué cette tendance aux pressions exercées par les groupes de lobbyistes du secteur privé, qui disposent de beaucoup plus de ressources que tout autre intervenant, et à un manque de rigueur de la part des gouvernements en ce qui a trait à la transparence dans le processus d'élaboration des règlements.

Un présentateur d'une organisation de l'environnement a fait état du brûlage de déchets dangereux dans un four à ciment comme constituant une étude de cas qui illustre ce problème. Le présentateur en question, traçant une rétrospective des décisions de l'*Environmental Protection Agency* (EPA) des États-Unis relativement à l'incinération de déchets dangereux dans des fours à ciment, a soutenu que les exploitants de ces fours qui brûlent ou projettent de brûler des déchets dangereux ont été dispensés par l'EPA de se soumettre au processus d'audience publique et à l'obligation qu'ont les exploitants d'obtenir un permis pour pouvoir faire concurrence aux incinérateurs commerciaux. Notant que les déchets dangereux, comme le veut l'adage, « dévalent la pente » vers la solution la moins réglementée, laquelle est la moins coûteuse et cause le plus de problèmes, le présentateur a pressé la Commission de s'assurer que tout déchet transfrontalier soit éliminé de la manière la plus sécuritaire qui soit.

2.1.4 Procédures d'identification et de choix de produits chimiques en vue de mesures prioritaires

En ce qui concerne le processus utilisé pour déterminer quels produits chimiques choisir en vue de prendre des mesures prioritaires à leur égard, telles que l'élimination progressive et la réduction, les représentants de l'industrie ont uniformément plaidé en faveur de modèles d'évaluation des risques qui comprennent un processus scientifique transparent, tout en faisant remarquer que les décisions en matière de durabilité devraient tenir compte des réalités techniques, économiques et sociales. Plusieurs présentateurs du même secteur ont mentionné avec insistance que les problèmes traditionnels doivent être dissociés des pratiques courantes lorsqu'il s'agit de fixer des priorités et d'élaborer des pratiques de gestion des produits chimiques. Un présentateur a mentionné de son côté que pour fixer des priorités, on doit se fonder sur une équation qui comprend la nécessité, la disponibilité de ressources limitées et les bénéfices que la société retirerait de ce processus. Les présentateurs ont servi une mise en garde quant à l'application d'une solution à l'emporte-pièce au sujet de tous les produits chimiques, tout en suggérant que le travail de la CCE à l'endroit des produits chimiques devrait se cantonner à en réduire les risques.

Des présentateurs des ONGE ont contré l'insistance du secteur privé à soutenir l'application de méthodes scientifiques d'identification de produits chimiques, de fixation de priorités et de choix de politiques de gestion, car, selon eux, rien ne garantit cette application si l'on tient compte de la preuve scientifique dont on dispose déjà sur les produits chimiques. Plutôt que d'obliger à recourir à une méthode scientifique en vue d'évaluer tous les produits chimiques – que certains ont perçue comme forçant à commander d'autres études au détriment de l'action – ils ont allégué d'appliquer les mesures de précaution préconisées par le Principe 15 de la Déclaration de Rio, signée en 1992, pour qu'elles servent de critères au moment de prendre des décisions de gestion à l'égard des produits chimiques toxiques qui sont reconnus comme faisant courir des risques importants à la santé humaine. (Un présentateur a soutenu que même ce principe est inadéquat, car il s'agit d'une formule d'intervention en cas de pollution chimique qui s'oppose à un processus proactif mettant l'accent sur la prévention et la réduction des impacts.) Plusieurs orateurs représentant des ONGE et le milieu universitaire ont mis de l'avant le principe d'établissement d'un prix à

partir du coût complet (opération de factorisation des coûts environnementaux et économiques en valeur pécuniaire attribuée aux produits chimiques), un concept qui, selon eux, devrait être incorporé aux équations d'analyse coûts-avantages et d'évaluation des risques, ainsi qu'à la planification stratégique.

Au sujet de la transparence des procédures d'évaluation des risques, le présentateur d'une ONGE à remis en question la sincérité et l'uniformité inhérente du terme « évaluation des risques », en faisant remarquer que les fabricants de produits chimiques refusent, en raison d'intérêts commerciaux prioritaires, de divulguer la composition de ces produits qui peuvent éventuellement perturber le système endocrinien.

Un représentant du milieu universitaire a soutenu que les outils actuels d'analyse coûts-avantages et d'évaluation des risques sont mis au point par des scientifiques pour répondre aux demandes des gouvernements et à une offre politisée, plutôt que pour trouver des solutions scientifiques. Le présentateur a affirmé en outre que les modèles d'évaluation des risques que prônent les gouvernements et le secteur privé ne tiennent aucunement compte des sous-populations comme les enfants et les groupes autochtones, et ce, même si ces groupes supportent une part disproportionnée des risques liés aux produits chimiques toxiques.

2.1.5 Considérations socio-économiques : renforcement des pouvoirs des communautés

Le renforcement des pouvoirs des communautés, grâce à la reconnaissance par les institutions des éléments constitutifs des communautés et à la décentralisation du processus décisionnel, a été mis de l'avant par les orateurs représentant le milieu universitaire, des ONG et d'autres intervenants communautaires locaux. Une représentante d'une communauté mexicaine a fait grand cas des moyens de protection de l'environnement et du bien-être économique en vue de soulager la pauvreté au sein de sa communauté.

En raison des inégalités sociales et économiques, les présentateurs du milieu universitaire des communautés locales et des ONG ont affirmé que ces groupes se voient refuser ou manquent l'occasion d'exprimer, en toute équité, leurs préoccupations au sein d'une tribune où ils ont les mêmes droits que tout le monde. En effet, ils se retrouvent souvent à l'écart de la boucle de prise de décision. Bon nombre des suggestions formulées en vue de corriger la situation étaient destinées à procurer aux communautés plus de pouvoirs de décision au sujet de leurs ressources et de questions qui affectent directement l'environnement au sein de leur communauté.

Suggestions en vue de renforcer les pouvoirs des communautés :

- Transfert de connaissances, à l'échelle régionale, mais aussi des gouvernements fédéraux et étatiques ou provinciaux vers les communautés afin que les fonctionnaires puissent modifier et ajuster les modèles au contexte et aux besoins socio-économiques régionaux et locaux;
- Intégration des critères qui sont importants pour les communautés aux modèles d'évaluation des risques et établissement de critères sur mesure afin de prendre en compte les priorités régionales;
- Intégration des populations actives et des résidents locaux aux processus décisionnels qui s'appliquent à la production industrielle au sein de la communauté;
- Restructuration des politiques économiques afin que les citoyens soient des gestionnaires de premier niveau à l'égard de leur environnement;

- Conclusion d'accords et élaboration de stratégies et de lignes directrices en vue de protéger les communautés frontalières, de telle façon qu'on ne favorise pas les possibilités économiques accrues au détriment de l'environnement et de la santé des communautés;
- Mise en application vigoureuse des règlements existants afin de s'assurer qu'ils sont observés à l'échelle de la communauté;
- Examen de solutions socio-économiques telles que des titres fonciers dans les régions frontalières où la pauvreté extrême et les changements accélérés ont provoqué des contraintes sur l'environnement et sa dégradation, qui ont été aggravées ultérieurement par une expansion économique insensible à la viabilité de la communauté;
- Promotion de la réutilisation des ressources et des projets communautaires à petite échelle;
- Insistance sur le fait que la gestion des déchets et la prévention de la pollution procurent des avantages visibles et durables au sein de la communauté;
- Recours à une technologie appropriée ou à des solutions qui tiennent compte de la taille d'une communauté ou d'une région ainsi que des ressources qui leur conviennent, y compris à l'égard des communautés transfrontalières;
- Utilisation de centres de développement ou de parcs industriels désignés dans lesquels des entreprises industrielles sont obligées d'installer leur propre station de traitement des eaux;
- Révision des normes et des critères relatifs à la qualité de l'air, du sol et de l'eau, en vertu des recommandations des Nations Unies concernant la décentralisation des villes et des services ainsi que le transfert de pouvoirs directement aux citoyens;
- Recours à des incitatifs économiques comme moyens de promouvoir des politiques durables de gestion des déchets;
- Modification des systèmes juridiques afin que les citoyens aient des droits et des obligations relatifs à l'environnement, dans la perspective d'accroître leur capacité d'agir comme des gestionnaires de premier niveau à l'égard de politiques durables;
- Respect du droit de la communauté à être informée par l'entremise du partage d'informations ainsi que de processus décisionnels transparents qui se prêtent à la participation du public;
- Encouragement à ce que la communauté contrôle ses ressources grâce à des programmes comme le nouveau Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) qui a été créé par la Commission afin d'octroyer des subventions dans les trois pays membres de l'ALENA;
- Élaboration de définitions claires de ce que sont des entreprises industrielles respectueuses de l'environnement;
- Recours à des programmes de sensibilisation à l'environnement comme moyens de faire comprendre aux citoyens les mesures conceptuelles et pratiques qui sont liées à la durabilité.

2.1.6 Coopération régionale : Partage de l'information, transfert de technologies et renforcement des capacités

Tous les présentateurs qui ont parlé de coopération régionale ont soutenu le rôle de la Commission qui favorise la diffusion de l'information, en insistant pour partager l'information relative à des projets fructueux. Le partage des travaux de recherche entre gouvernements a également reçu de l'appui. Un présentateur originaire de Tijuana, une ville frontalière du Mexique, a mentionné au CCPM que la réussite d'un projet d'aménagement hydraulique dans cette ville faisait de cette dernière un exemple.

Tandis qu'un orateur représentant un secteur de fabricants de produits chimiques a trouvé que la coopération régionale est un moyen approprié d'améliorer le processus d'identification, d'analyse, et de gestion des risques que les produits chimiques font courir à la santé humaine, un autre, représentant

l'industrie a fait part d'un malaise à l'égard des processus régionaux qui pourraient minimiser la concurrentialité. Ce dernier s'est dit préoccupé par le fait que si les pays signataires de l'ALENA adoptent une législation progressiste (plus grande harmonisation, en avance sur d'autres blocs commerciaux), l'industrie nord-américaine pourrait être désavantagée sur le plan concurrentiel. Le présentateur s'est opposé farouchement à l'objectif de favoriser les perspectives régionales qui ne découlent pas de positions nationales, et il a suggéré que le choix de secteurs de coopération régionale se borne à relever les effets du commerce sur l'environnement au lieu de le faciliter.

2.1.7 Participation du public

Tous les présentateurs ont souligné que l'accès devait être équitable pour tous les intervenants. La définition que les représentants de l'industrie ont donnée à l'accès comprend la participation des intervenants aux processus décisionnels depuis leur tout début et à tous les niveaux, y compris le plus élevé, de manière à ce qu'ils puissent agir comme des partenaires actifs. Cela signifie que les intervenants ne seraient pas seulement invités à donner leur point de vue sur les développements et les programmes, mais aussi à jouer un rôle au cours des délibérations visant à fixer des priorités de travail, à établir des calendriers et à élaborer des cadres. Bien que les représentants des communautés n'aient fait aucun commentaire explicite sur l'élaboration de politiques et de cadres, les défenseurs d'une plus grande participation de la communauté ont semblé être d'accord avec le fait que pour être équitable, le processus de participation du public doit viser un rôle plus actif de ladite communauté aux stades de formation en matière décisionnelle.

2.2 Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Un certain nombre de suggestions concrètes ont été avancées en vue de renforcer les efforts déployés en Amérique du Nord à l'égard de la biodiversité.

Un orateur, représentant une coalition de groupes promouvant la survie des espèces par l'entremise de mesures volontaires, a recommandé que la Commission vise à faire cautionner l'utilisation durable et les besoins humains dans ses programmes relatifs à la biodiversité.

Un présentateur de l'industrie a proposé de recourir à des méthodes de gestion adaptatives et de soutenir la recherche dans le domaine de la biodiversité. Il a encouragé une approche de participation de la base ou « une participation locale aux problèmes locaux ». Des opposants ont préconisé de reconnaître que la démarche à l'égard des écosystèmes doit tenir compte de la dimension spatiale et temporelle, c'est-à-dire que les mesures de protection de la diversité devraient être pragmatiques. La gestion locale du territoire est préférable à une réglementation descendante qui est souvent distante et inflexible.

Un représentant du milieu universitaire a pressé la Commission de trouver des moyens créatifs de diffuser l'information sur la biodiversité dans les régions urbaines en vue de faire savoir aux résidents des villes que la biodiversité comprend des espaces verts urbains, des parcs, etc.

2.3 Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord

2.3.1 Harmonisation des législations

Un orateur représentant une ONG d'Amérique latine a soutenu que la Commission a l'occasion d'être un chef de file dans toutes les Amériques si elle s'emploie à définir clairement des normes nord-américaines. Le présentateur en question a déclaré que de telles normes doivent être liées aux efforts visant à améliorer

la protection de l'environnement si elles sont destinées à promouvoir la durabilité. Dans ce contexte, il a ajouté que la Commission a la possibilité de déterminer le type d'analyse et de surveillance nécessaires afin de garantir que ces normes favorisent la durabilité et qu'elles sont respectées. Le présentateur a critiqué les politiques de prêt qui exigent des pays en développement de mettre leurs ressources au service du développement, sans prévoir le soutien proportionnel qui permettrait à ces pays de se joindre à la libéralisation du commerce avec des objectifs nationaux de conservation de l'environnement.

Un orateur représentant une ONGE a soutenu que l'on pourrait atteindre une meilleure harmonisation si le Canada observait la Convention sur la biodiversité biologique (dont le Canada et les États-Unis sont signataires). Il a critiqué le fait que, selon lui, au Canada on observe partiellement l'article 8 de la Convention, lequel exige des pays signataires d'élaborer des lois qui protègent la biodiversité. Il a invité le gouvernement canadien à respecter pleinement son engagement en édictant une législation relative aux espèces menacées d'extinction qui s'applique à toutes les espèces et protège les habitats. Le présentateur a soutenu en outre que le manque d'uniformité en matière de protection des espèces de chaque côté de la frontière procure aux entreprises industrielles du pays qui a la législation la moins rigoureuse un avantage commercial inéquitable sous forme de « subventions cachées ». Citant l'exemple de la chouette tachetée, le présentateur a affirmé que l'industrie du bois de la Colombie-Britannique jouit d'un avantage commercial dont ne bénéficient pas les bûcherons qui travaillent dans l'ouest des États-Unis, là où cette espèce de chouette est protégée.

Un présentateur de l'industrie a parlé en faveur de la réciprocité des systèmes d'accréditation des laboratoires utilisés dans les pays membres de l'ALENA pour s'assurer que les données sur l'environnement sont comparables et pour prévenir l'occurrence de différends commerciaux. Le présentateur a demandé plus précisément à la Commission de jouer un rôle de coordination plus actif dans ce domaine.

2.3.2 Prévention des différends

Deux présentateurs d'ONGE ont suggéré que le rôle de la Commission en matière de prévention des différends soit plus assertif et proactif lorsqu'il s'agit de promouvoir des pratiques commerciales durables et de surveiller leur application.

L'un de ces deux présentateurs a pressé la Commission de jouer un rôle de premier plan en enjoignant les Parties à respecter les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), et ce, en menant des consultations qui faciliteraient l'examen de la déréglementation. Le présentateur a précisément demandé que les gouvernements se prévalent des dispositions de l'article 1114 de l'ALENA pour déterminer si l'un des pays a renoncé ou a dérogé à sa législation environnementale en vue d'attirer ou de maintenir des investissements sur son territoire. Le présentateur a soutenu que la Commission est l'organe compétent pour mener des consultations et qu'elle pourrait assurer une participation équitable de chaque pays membre de l'ALENA, ainsi que solliciter l'opinion des parties intéressées. Le présentateur a recommandé que la Commission tienne des audiences sur cette question et qu'elle établisse un rapport final, au plus tard en octobre 1996, afin de pouvoir inclure toute recommandation à son plan de travail pour 1997.

Le présentateur a relevé la recommandation formulée en réponse à des préoccupations précises concernant la modification à l'*Environmental Protection and Enhancement Act* que la législature de l'Alberta vient tout juste d'adopter, en 1996. Le présentateur a affirmé que cette loi contient des dispositions, au paragraphe 95(2), qui éliminent toute forme de révision des décisions par voie judiciaire. Le présentateur a

affirmé que la population de cette province est exclue de tout processus d'examen. (Une préoccupation analogue voulant que le public soit exclu de la Commission est mentionnée dans la section relative à la participation du public.)

L'autre orateur représentant d'une ONGE a recommandé, au sujet de la prévention des différends commerciaux, que la Commission prenne des mesures précises pour orienter l'attention des organes de l'ALENA sur le bromure de méthyle, un pesticide, en indiquant qu'il s'agit en ce moment du plus important destructeur de la couche d'ozone et qu'il illustre les problèmes que connaît l'Amérique du Nord.

Un représentant d'une vaste coalition d'intérêts commerciaux a indiqué que cette dernière s'oppose à l'inclusion de toute forme de sanction commerciale pour faire appliquer des normes environnementales. Selon elle, la Commission devrait plutôt se concentrer à faciliter des programmes coopératifs qui promeuvent l'intégration régionale et une meilleure coopération dans les domaines liés à l'environnement. Le présentateur a ajouté que le CCPM devrait continuer de servir de tribune de discussion sur les différends commerciaux éventuels. Il a en outre recommandé que les différends commerciaux liés à l'environnement soient résolus ou prévenus par des démarches multilatérales plutôt qu'en se fiant, sans discrimination aucune, à des mesures unilatérales.

2.3.3 Établissement du prix à partir du coût complet

Un chercheur du gouvernement fédéral a pressé la Commission d'envisager la gestion de l'eau lorsqu'elle examine des questions de durabilité qui affectent l'économie et la qualité de l'environnement des trois pays de l'ALENA. Il a fait remarquer que le fait que l'eau soit, dans la pratique passée comme actuelle, principalement considérée comme un bien public plutôt que comme une denrée, a donné lieu à des subventions publiques afin de financer essentiellement l'infrastructure hydraulique; une pratique qui gaspille les ressources naturelles et qui contribue à la pollution. Le présentateur a recommandé qu'en lieu et place la Commission invite les trois pays à envisager une gestion de l'eau qui perçoit cette ressource comme une denrée, ce qui permettrait d'établir un marché plus efficace pour l'utilisation de l'eau et un environnement plus propre.

Le présentateur a fait référence à une étude de 1989, qu'il a menée en collaboration avec un autre chercheur d'Environnement Canada, et dans laquelle les auteurs ont calculé que si on augmentait le prix des services d'eau et d'eaux usées d'un dollar le mètre cube dans le port canadien d'Hamilton, on assisterait à une baisse d'utilisation de l'eau de 21 %, augmentant ainsi les recettes de près de 70 millions de dollars par année – suffisamment pour payer la remise en état de ce port pollué – et réduire en plus la pollution de 20 % à 40 %. Le coût moyen pour chaque propriétaire de résidence dans cette ville d'un demi-million d'habitants ne dépasserait pas, selon les calculs, un montant de 400 \$ par année.

À cet effet, un présentateur d'une ONGE recommande de recourir à l'établissement du prix à partir du coût complet, car il s'agit d'un outil collectif qui pourrait être employé pour produire de l'énergie et de la nourriture, ainsi que pour élaborer des politiques relatives à l'eau. Le présentateur a soutenu que le flux des échanges commerciaux ne devrait pas être soutenu lorsqu'il donne lieu à des pratiques durables qui entraînent des déchets superflus ou de la pollution, ou fait courir des risques à la santé humaine. Il a cité, à titre d'exemple, le flux des échanges commerciaux dans le domaine des fraises, dont les semis sont expédiés de Californie vers des serres canadiennes, lesquelles expédient à leur tour les jeunes plants aux producteurs de Floride qui envoient à nouveau le produit au Canada une fois qu'il est mûr. Le présentateur a affirmé que cette pratique provoque une utilisation indue de carburant diesel bon marché (subventionné), et augmente les émissions de produits qui perturbent le système endocrinien. C'est pourquoi on doit examiner avec soin la libéralisation du commerce si l'on veut soutenir le principe de la durabilité. En

réponse à une question, le présentateur a reconnu qu'une telle politique pourrait restreindre l'accès de certains produits à la strate économique supérieure.

2.3.4 Transfert de technologies : commerce transfrontalier

Un présentateur d'une coalition d'ONGE de l'Amérique latine s'est opposé à ce que le Mexique exporte ses déchets dangereux. Le présentateur a soutenu que le retard technologique du Mexique, « le parent pauvre en matière d'infrastructure », le force à expédier aux États-Unis des déchets tels que les BPC pour les faire éliminer. Il a en outre affirmé que le fait de permettre l'exportation de déchets dangereux entravera l'élaboration de solutions nationales à la gestion des déchets, car les investisseurs se décourageront de contribuer au développement technologique. D'autres présentateurs environnementalistes ont soutenu que l'élimination sûre des déchets dangereux devrait être primordiale.

2.3.5 Écoétiquetage

Un présentateur de l'industrie a déclaré que la participation en matière d'écoétiquetage, un outil qui pourrait être utile, devrait être volontaire et avoir une bonne base scientifique, reconnaître différents types de propriété et s'appliquer à tout le matériel en concurrence.

2.4 Définition de la participation du public aux activités de la CCE

2.4.1 Équité

Le représentant d'une coalition d'organisation de l'environnement a invité la Commission « à ne pas oublier que l'Ouest existe » lorsqu'il est question de participation du public à ses programmes. Il a particulièrement demandé que la Commission intervienne auprès du ministre canadien de l'Environnement afin d'inciter les neuf provinces canadiennes qui n'ont pas encore ratifié leur adhésion à l'ANACDE d'agir dans ce sens, permettant ainsi à leurs citoyens de participer plus activement à cet accord parallèle à l'ALENA. Un présentateur d'une coalition nationale de commerçants a également invité les provinces à adhérer à l'ANACDE afin de renforcer la participation des citoyens et des intervenants.

Le représentant d'un groupe environnemental a critiqué le mécanisme de financement de la Commission en faisant remarquer que les États-Unis disposent de ressources financières considérables comparativement au Mexique, lequel verse la même contribution au fonds de la Commission et à ses programmes.

Un présentateur d'une ONGE, qui a trouvé que le processus d'audience auquel le CCPM a recours n'est pas représentatif et que sa formule est inefficace, a reproché à la Commission de se fier aux représentants gouvernementaux pour sélectionner et subventionner les invités. Le représentant d'un groupe de citoyens a, quant à lui, abordé la question des mesures correctives en matière d'environnement au sein d'une communauté et soutenu que les comités d'intervenants dont les membres sont nommés par des organismes gouvernementaux ne servent pas le public. Ce même présentateur a déclaré que si la communauté contrôlait la constitution de ces comités, le processus représenterait plus le public.

Le représentant d'une coalition d'entreprises industrielles a dit préférer que le CCPM applique un modèle d'atelier public pour solliciter des commentaires sur le processus d'audiences visé aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, et il a suggéré à la Commission d'élaborer des lignes directrices relatives à la participation du public en se servant de ce modèle d'atelier.

2.4.2 Recours aux réseaux pour garantir l'équité

Le représentant d'une ONG communautaire a demandé à la Commission de devenir une voie de communication au sein des communautés en s'assurant de diffuser de l'information à grande échelle au sujet de ses activités. Il a invité la Commission à se reporter au guide du programme Action 21 concernant la participation.

Un présentateur d'une ONGE a pressé la Commission d'être vigilante en informant les populations transfrontalières, en ce qui concerne particulièrement les répercussions éventuelles de nouveaux projets sur des questions liées au commerce et à l'environnement.

Un présentateur concentré sur les problèmes communautaires a suggéré que les bureaux des ONGE et les universités du Mexique servent à diffuser de l'information sur les activités de la Commission, y compris sur les événements à venir. Le présentateur a préconisé que de tels liens entre la Commission et ces groupes soit officialisés, en ajoutant que la Commission devrait s'assurer de recourir à des bulletins, des guides, des documents, des séminaires etc., ainsi qu'au réseau Internet pour renseigner le public au sujet de ses activités.

Le représentant d'une association d'entreprises canadiennes a suggéré que le gouvernement du Canada travaille de concert avec les provinces, les entreprises, les groupes environnementalistes et d'autres intervenants afin de constituer un comité consultatif national canadien qui pourrait fournir des commentaires et des avis à la CCE.

Les représentants de groupes éducatifs ont demandé à la Commission de cautionner et de favoriser les efforts visant à inclure le développement durable dans les programmes scolaires (études sociales, commerciales, etc.) et dans les programmes de formation à l'intention des enseignants, et ce, dans le but de sensibiliser encore plus le grand public.

3.0 Commentaires du public : le 19 juillet 1996, à San Diego, en Californie

Marriott Hotel, Ovations Room, 701 A Street, San Diego, CA

La majorité des présentateurs d'exposé qui ont assisté à la séance tenue le 19 juillet à San Diego, la ville américaine qui partage la frontière avec celle de Tijuana, au Mexique, ont axé leur attention sur les sujets de consultation qui ont des aspects relatifs à la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

La gestion des déchets dangereux, la mise au point de systèmes d'information géographique et la participation du public ont été soulevés comme des points de préoccupation en rapport avec les différents sujets traités.

3.1 Réduction des risques que les contaminants de l'environnement font courir à la santé humaine

3.1.1 Gestion et déclaration des déchets dangereux

Des présentateurs ont proposé des mécanismes en vue d'améliorer la gestion des produits dangereux ayant des répercussions transfrontalières, à savoir :

- L'amélioration de la coordination des entités d'intervention en cas d'urgence, nationales et binationales, qui sont situées actuellement le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis;
- Un matériel et une formation accrue que les présentateurs disent nécessaires en vue de répondre adéquatement à des urgences liées aux déchets dangereux;

- La poursuite de la coordination et de l'expansion des bases de données des systèmes d'information géographique (SIG) servant à dépister les déchets dangereux le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis (voir le point 3.2.2 ou d'autres suggestions sont faites concernant la mise au point de SIG);
- L'intensification de la collecte et du partage des données sur l'expédition de déchets dangereux et sur d'autres informations de gestion relatives au secteur transfrontalier binational, ainsi qu'un plus grand accès du public aux informations sur les déchets dangereux et aux processus décisionnels.

Coordination et diffusion à plus grande échelle de l'information sur les déchets dangereux : Un représentant d'une ONGE a fait remarquer que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'harmonisation des bases de données servant à inventorier les déchets toxiques. Ce présentateur a toutefois confirmé qu'il faut faire plus en vue d'améliorer la transparence ou le droit à l'information, une des facettes de la réduction des risques qui est elle-même un élément clé du développement durable. Le présentateur a formulé six recommandations:

- Divulguer des renseignements relatifs aux substances toxiques qui sont nécessaires pour planifier et intervenir en cas d'urgence, y compris les données relatives à l'entreposage, à l'utilisation et au mouvement des déchets dangereux, ainsi que des informations relatives aux rejets et aux transferts de polluants. (Le cas de la frontière entre les États-Unis et le Mexique a été cité en exemple pour illustrer la nécessité d'une telle information);
- Diffuser à plus grande échelle, dans les villes frontalières, des données de rejets et de transferts, y compris celles du Registre de rejets et de transferts de polluants (RETC) qui a été mis au point dans le cadre d'un projet pilote dans l'État de Queretaro, au Mexique, et du projet de relevé d'identificateurs clés de l'EPA, aux États-Unis;
- Mettre en correspondance des données concernant la santé dans la région frontalière et des données concernant l'entreposage, l'utilisation, ainsi que les rejets et les transferts de déchets dangereux;
- Fournir, par l'entremise de la CCE, une formation conjointe en matière de prévention de la pollution à l'intention des entreprises industrielles et des communautés frontalières;
- Fournir des ordinateurs aux ONG et aux administrations locales de la région frontalière en vue d'améliorer leur accès aux données;
- Entreprendre une étude sur les polluants organiques persistants (POP) et les métaux dans la région du bassin hydrographique de Tijuana, dans le cadre d'un programme global.

Des présentateurs du milieu universitaire ont proposé de mener des enquêtes sur les expéditions transfrontalières de déchets dangereux afin de déterminer : le degré de toxicité, les types de transporteur et la fréquence des expéditions; la destination, le nom des sociétés qui utilisent les produits et les types d'utilisation; l'état des plans d'intervention municipaux en cas d'urgence et les conséquences d'un événement pour le secteur. Les présentateurs ont suggéré que ces enquêtes soient menées par les douanes, des ONG ou d'autres organismes.

Un présentateur d'une ONG, dont le projet est axé sur les questions de gestion des déchets dangereux le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, a soutenu que les comtés de ce secteur manquent de capacités d'intervention en cas d'urgence. Leurs besoins en équipement sont confrontés à des problèmes de distance et à un important taux de croissance démographique au sein des communautés. Le présentateur a recommandé, dans un premier temps, d'accroître l'équipement des unités d'intervention en cas d'urgence, « en comblant les importantes lacunes de la politique de gestion ». En ce qui concerne le suivi des expéditions de déchets dangereux, le présentateur a affirmé qu'il faut mener une enquête en vue d'évaluer les capacités d'intervention, en ajoutant que même si les processus de détection sont adéquats de chaque

côté de la frontière, le manque d'équipement peut empêcher d'intervenir à temps - ce qui devrait se produire dans l'heure qui suit un événement.

3.1.2 Prévention de la pollution

Un présentateur du milieu universitaire a soutenu qu'en s'employant à réduire l'ensemble des charges de produits chimiques, les gouvernements doivent s'assurer que les fonds disponibles permettent de faire face aux priorités. Les mesures prioritaires devraient être hiérarchisées en commençant par celles liées à la prévention de la pollution, suivies de celles relatives à la réduction, à la réutilisation des substances recyclables et à l'élimination.

Le présentateur a suggéré de regrouper les régions qui éprouvent des problèmes analogues, en mentionnant que des accords de coopération régionale ont eu des résultats fructueux en Europe (voir le point 2.3.3 où il est question d'une proposition similaire). De tels regroupements permettraient d'échanger des expériences pratiques et de favoriser des solutions qui s'appliquent aux situations communes. En ce qui concerne les contaminants qui suscitent des préoccupations communes, le présentateur a soutenu que la réduction des risques, le transfert de technologies et l'objectif à long terme de fixer des critères uniformes peuvent se réaliser encore plus vite. Au sujet de la réduction des risques, il a ajouté que les modèles devraient tenir compte des effets synergiques et antagonistes.

Le présentateur a également relevé la nécessité de disposer d'outils techniques qui permettront d'atteindre plus rapidement les objectifs de réduction et de compter sur des évaluateurs techniques capables d'analyser les solutions de rechange proposées.

Un autre présentateur du milieu universitaire a soutenu que les communautés et les individus peuvent avoir des critères, comme l'équité et l'acceptation des risques, qui diffèrent de ceux des scientifiques. Le présentateur a suggéré que la communauté ait un contrôle accru des ressources et des décisions (voir aussi le point 3.4.5).

Le présentateur d'un cabinet de consultants en matière d'environnement a déclaré que la CCE, dans le cadre de son travail relatif à la gestion des produits chimiques, devrait examiner l'insuffisance des règlements relatifs aux pesticides, aux fongicides et aux herbicides. Le présentateur a ajouté que les parasites et les mauvaises herbes sont de plus en plus résistants aux produits chimiques, nécessitant des applications plus fréquentes à des degrés de concentration plus élevés. De récentes études indiquent en outre que la puissance de certains pesticides est décuplée lorsqu'ils sont associés à d'autres produits chimiques. Le présentateur a recommandé au CCPM d'inviter les gouvernements à :

- réviser, réinstaurer et mettre en application les règlements relatifs aux produits chimiques;
- s'assurer que les critères relatifs aux produits chimiques protègent les enfants;
- instaurer des mécanismes visant à ce que les produits alimentaires importés et exportés ne représentent pas de risques pour la santé;
- mettre immédiatement en oeuvre ces mesures dans le but de prévenir toute autre contamination de l'eau, de l'air et du sol.

Un présentateur d'une ONG a soutenu que le développement durable devrait être un critère en matière de transfert de technologies afin de s'assurer que la croissance n'a pas d'effets négatifs sur les communautés.

Un présentateur d'une entreprise privée a soutenu qu'il est nécessaire d'apporter des changements conceptuels en vue de traiter les déchets, ajoutant que les toilettes à compostage qui utilisent de la chaleur constituent un moyen efficace de détruire les agents pathogènes tout en conservant l'eau, à l'opposé des stations de traitement des égouts qui utilisent une grande quantité d'eau et qui ne réussissent qu'à éliminer partiellement les contaminants biologiques.

Un autre présentation a préconisé de faire un effort concerté en vue de réduire la dépendance envers les automobiles, en intensifiant notamment la diffusion d'informations, par l'entremise des médias, sur des moyens de transport écologiques.

3.2 Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

3.2.1 Modèles de recharge en matière de préservation de la biodiversité

Le présentateur d'une ONG a affirmé que la plupart des parcs nationaux des États-Unis sont situés en altitude, ce qui ne leur permet d'assurer la subsistance que d'un nombre limité d'espèces de la flore et de la faune. Le présentateur a pressé la CCE d'envisager des modèles de recharge en vue de préserver la biodiversité en Amérique du Nord. De tels modèles doivent mettre l'accent sur la planification à long terme et avoir pour objectif la création de systèmes de vastes réserves fauniques ayant pour fondement l'intégrité écologique et la biodiversité américaine spécifique. En vertu de ces modèles, certains secteurs pourraient s'appliquer au-delà des frontières politiques.

Le présentateur a ajouté que pour réussir, les zones de réserve doivent être en mesure d'assurer la subsistance d'une population autochtone, de maintenir des processus écologiques et évolutifs, et de permettre les changements, ce qui est propice à la résilience des espèces. Des scientifiques ont constaté que les zones vastes sont préférables aux zones restreintes, que des zones connexes offrent plus de sécurité et que les carnivores sont nécessaires pour maintenir l'intégrité des grands systèmes.

Le modèle en question est basé sur des zones centrales entourées de zones tampons à des fins multiples qui peuvent se prêter à une utilisation humaine et qui sont reliées par des usages ou des corridors naturels.

Le présentateur a cité en exemple le programme *Preservation 2000*, de l'État de la Floride, comme un projet fructueux en matière de biodiversité qui est basé sur un concept de vastes zones centrales. Le projet a dépassé les attentes de l'assemblée législative de l'État lorsqu'elle l'a adopté en 1992, en vue de créer un système de réserves comprenant 48 % des terres de l'État et intégrant des zones tampons comme des terres privées. La Floride a engagé trois milliards de dollars en 10 ans pour réaliser ce projet, mais le présentateur a fait remarquer que la mise en oeuvre de projets analogues dans d'autres régions a été entravée par des ressources limitées. Il faut également renseigner la population afin de la convaincre qu'elle peut vivre lorsque les ressources sont gérées.

Un autre présentateur a soutenu qu'un projet d'extraction de sel dans la plus grande réserve de la biosphère en Amérique latine pourrait prêter à une coopération trinationale et qu'il s'inscrit dans le mandat de la CCE.

3.2.2 Système d'information de base et de gestion

Plusieurs présentateurs ont invité la CCE à soutenir des efforts en cours visant à mettre au point des systèmes d'information géographique (SIG) qui intègrent aux données géographiques des données relatives aux écosystèmes et aux ressources naturelles transfrontalières. Ces systèmes aideraient les utilisateurs à prendre des décisions éclairées. La plupart des commentaires concernaient les SIG couvrant le corridor de 200 milles de large qui s'étend le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Un présentateur délégué par un consortium d'organismes locaux et étatiques frontaliers, ainsi que par des universités et des ONG de la zone frontalière, a recommandé que la CCE, par l'entremise du CCPM, s'appuie sur les données existantes et le savoir-faire disponible pour procéder à une caractérisation et une modélisation systématiques du bassin atmosphérique en Amérique du Nord, en débutant par un projet pilote à la frontière entre les États-Unis et le Mexique.

Un présentateur du milieu universitaire a fait remarquer qu'il existe des obstacles financiers, techniques et politiques à la mise au point d'un SIG binational. Il est important de continuer de soutenir les projets coopératifs en cours pour que le résultat soit fructueux. De tels projets sont entrepris en vertu d'accords bilatéraux et dans le cadre d'initiatives régionales concertées. Ils visent à incorporer des photographies aériennes, des cartes numériques et des données de SIG existantes à un SIG binational complet qui pourrait servir à détecter et à atténuer tout effet négatif sur les ressources (mer, bassin hydrographique, voies de migration aviaire, etc.) en Amérique du Nord.

Le présentateur d'un organisme étatique de conservation a affirmé que les projets de SIG aident les planificateurs à identifier des régions clés où règne la biodiversité. Les SIG sont par conséquent importants pour gérer les ressources de façon conforme au développement durable.

Le présentateur d'un groupe consultatif de citoyens a soutenu que le SIG national pourrait servir d'outil de surveillance et d'application de la législation. On devrait compléter sa mise au point par l'établissement d'un plan directeur concernant le transport des déchets dangereux. Il faudrait également déterminer clairement quelle quantité d'eau les régions peuvent consacrer au développement.

Un présentateur délégué par une entreprise a affirmé qu'il est important de promouvoir la mise au point du SIG binational de façon à ce que tous les utilisateurs qui se trouvent le long de la frontière l'adoptent. Le présentateur a cité comme modèle le SIG qui couvre la région frontalière de Tijuana. L'Union mondiale pour la nature (UICN) offre aux utilisateurs intéressés, à titre gracieux, un logiciel de cartographie en application dans le système (voir aussi le point 3.1.1 concernant la création de bases de données).

3.2.3 Commerce illicite d'espèces en voie de disparition

Le présentateur d'un groupement d'organismes gouvernementaux de la pêche et de la faune a affirmé que le commerce transfrontalier illicite d'espèces en voie de disparition a tendance à s'étendre aux frontières septentrionale en Amérique du Nord. Le présentateur a formulé les suggestions qui suivent pour renforcer les capacités de surveillance et d'application de la législation visant le commerce transfrontalier ainsi que pour obtenir l'appui du public à ces efforts.

- Intensifier la formation en vue d'informer les agents et les organismes chargés de faire appliquer la législation le long de la frontière du Mexique et des États-Unis au sujet des lois étatiques et fédérales, de manière à répondre aux besoins locaux;
- Soutenir le Mexique en matière de renforcement des capacités, en familiarisant les organismes chargés de l'application de la législation aux nouvelles techniques de détection disponibles dans toute l'Amérique du Nord. Des échanges d'informations peuvent avoir lieu dans le cadre d'ateliers réunissant des fonctionnaires chargés d'appliquer les lois, si le Mexique se joint aux réseaux de communication qui relient présentement les États-Unis et le Canada;
- Renseigner les Américains et les Canadiens qui voyagent au Mexique au sujet des produits illicites fabriqués à partir d'espèces en voie de disparition, et ce, en vue de réduire les marchés proscrits par la loi.

3.2.4 Peuples autochtones

Le présentateur d'une ONG qui travaille de concert avec des groupes autochtones en Basse-Californie, au Mexique, a fait remarquer que les nombreuses connaissances des peuples autochtones leur permettent de contribuer utilement en matière de conservation de la biodiversité. À titre d'exemple, il a cité un projet en vertu duquel les membres de la tribu Kumeyaay, qui vivent de chaque côté de la frontière, se sont rencontrés pour échanger des informations sur des techniques de vérification de la qualité de l'eau et sur l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles.

Ce présentateur a déclaré que les frontières politiques ont divisé artificiellement les tribus vivant dans la région frontalière, et que ce phénomène ajoute au défi que constitue la préservation des modes de vie traditionnels qui contribuent à la biodiversité. Il faut consigner par écrit l'assise territoriale afin que les ressources qui soutiennent les modes de vie traditionnels tels que les matériaux entrant dans la fabrication des paniers traditionnels puissent être préservés et que l'assise territoriale soit maintenue.

3.3 Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord

3.3.1 Mécanismes d'application des normes environnementales

Le présentateur d'une ONGE a déclaré que l'harmonisation régressera si l'on ne relie pas des lois rigoureuses en matière de protection de l'environnement à l'intégration économique. Le présentateur a soutenu que les mécanismes de l'ALENA qui ont été mis en place en vue de prévenir une régression de l'harmonisation n'ont rien donné puisque chaque pays signataire de cet accord a adopté ou envisage d'adopter une législation qui affaiblirait les principales lois environnementales. Il a également critiqué la décision de la CCE visant à n'accepter que des communications de citoyens sur des questions de non-application d'actes administratifs, refusant ainsi d'examiner celles concernant des actes législatifs.

Pour enrayer cette régression de l'harmonisation, le présentateur a recommandé que le CCPM invite le conseil de la CCE à se prévaloir de l'article 1114 de l'ALENA pour lancer des consultations en compagnie de la CCE sur l'affaiblissement légiféré des lois dans les pays membres de l'Accord. Le présentateur a soutenu que les consultations doivent comprendre :

- Une consultation équilibrée plutôt qu'une consultation axée sur un pays, un État ou une province en particulier;

- La participation du public à des audiences ouvertes dans chaque pays membre de l'ALENA;
- L'établissement d'un rapport analysant la nature et les causes de la régression de l'harmonisation. L'ébauche du rapport devrait être distribuée au public intéressé et lui donner l'occasion de formuler des commentaires. Le rapport final devrait contenir des recommandations en vue de résoudre les problèmes relevés.

3.3.2 Accréditation des laboratoires et comparabilité des données

Le présentateur d'un groupement de laboratoires américains a soutenu qu'il était primordial d'instaurer la comparabilité entre les laboratoires des pays membres de l'ALENA afin de garantir que les données environnementales sont défendables, juridiquement parlant, et qu'elles sont utiles pour prendre des décisions en matière d'environnement liées à la gestion des produits chimiques. Le présentateur a insisté pour que la CCE apporte son appui à des investissements prolongés dans le cadre d'efforts nationaux et concertés qui permettront d'utiliser les données émanant des laboratoires des trois pays. Le présentateur a indiqué que si les progrès accomplis en vue d'obtenir des données de laboratoire comparables se poursuivent, l'objectif en cette matière sera atteint dans cinq ans.

Le présentateur d'un organisme commercial mexicain a affirmé que le Mexique a particulièrement besoin de soutien financier en ce qui concerne l'accréditation des laboratoires. Il a demandé que la CCE aide ce pays à trouver des sources de financement, car, selon lui, sans ce soutien les laboratoires mexicains seront des éternels clients des laboratoires américains haut de gamme qui ont les moyens de se doter de matériel moderne. De plus, les laboratoires mexicains ont fort à faire pour respecter les nouvelles normes ISO qui les concernent.

3.3.3 Gestion des déchets dangereux issus de l'intensification du commerce

Un présentateur d'une ONG commerciale qui a mené une étude sur les déchets dangereux au Mexique a suggéré de créer des mécanismes en vue de réduire les déchets découlant de l'intensification du commerce attribuable à l'ALENA. Le présentateur a pressé la CCE d'envisager la gestion des déchets dangereux de manière concertée et de façon à soutenir les mesures incitatives qui aideront le Mexique à mettre au point ses propres système et infrastructure de réduction des déchets, et ce, sans sacrifier l'objectif de réduction des déchets en Amérique du Nord.

3.3.4 Marchés de produits électriques et émissions atmosphériques

Des présentateurs délégués par une ONG canadienne de Colombie-Britannique spécialisée en matière de politique énergétique renouvelable ont affirmé que la déréglementation et une restructuration concomitante des marchés de produits électriques en Amérique du Nord provoqueront vraisemblablement une augmentation de la consommation et de la durée de vie des plus anciennes installations de carburant fossile. Concomitamment, ces tendances pourraient entraîner un accroissement des émissions de gaz acides (oxyde d'azote et oxyde de soufre) dans l'atmosphère, et la production d'émissions de dioxyde de carbone qui contribuent au réchauffement de la planète. Ces présentateurs ont soutenu que les régies de services publics, lorsqu'elles fonctionnaient comme des monopoles réglementés, devaient s'occuper des questions liées aux émissions atmosphériques, c'est-à-dire de planifier à long terme et de façon intégrée, notamment

des ressources de rechange. Elles étaient également assujetties aux règlements locaux. Les présentateurs ont soutenu qu'en vertu de la restructuration, les forces du marché plus que la planification intégrée guideront les décisions, entraînant ainsi une réduction des choix de ressources à cause des forces extérieures du marché, et qu'elles provoqueront aussi une baisse du rendement énergétique.

Les présentateurs ont suggéré que la CCE mette en oeuvre les recommandations qui suivent afin d'atténuer les effets de la déréglementation des marchés de produits électriques en Amérique du Nord, en soutenant que le protocole à l'ANACDE doit prendre en compte les émissions atmosphériques :

- Financer des études de faisabilité sur la mise en oeuvre conjointe qui tiennent compte du point de vue des ONGE;
- Se concentrer sur l'efficacité énergétique et sur des sources d'énergie renouvelable (désignées comme des carburants non fossiles), plutôt que sur la séquestration du carbone, et prendre en compte l'analyse du cycle de vie complet des carburants;
- S'assurer que la production d'énergie dans les trois pays est conforme aux accords internationaux tels que la Convention cadre sur le changement climatique de 1992 et les accords relatifs aux pluies acides conclus entre le Canada et les États-Unis;
- Parrainer la tenue d'un atelier au printemps à l'intention d'entités gouvernementales et d'entreprises industrielles, qui sera ouvert aux ONGE et encouragera l'établissement de réseaux. Cela permettra aux ONG et aux entreprises de s'informer mutuellement au sujet des projets énergétiques que parraine un pays sur le territoire d'un autre pays, ainsi qu'à communiquer entre elles si elles estiment que de tels projets auront des effets négatifs sur l'écologie locale.

Les présentateurs ont ajouté qu'au nombre des mécanismes auxquels on peut recourir pour doter le marché d'objectifs de développement durable, on compte : l'échange de droits d'émissions; des subventions ou des incitatifs en matière d'énergie renouvelable; et une surtaxe sur l'utilisation d'énergie.

3.3.5 Véhicules fonctionnant avec des carburants de remplacement

Un présentateur gouvernemental a déclaré qu'il était nécessaire d'examiner de façon exhaustive les choix qui s'offrent en matière de carburants, et il a demandé à la CCE de cautionner la coopération continentale dans le domaine des véhicules fonctionnant avec des carburants de remplacement, plus particulièrement ceux alimentés au gaz naturel.

3.3.6 Efforts concertés en vue de résoudre les questions transfrontalières

Un présentateur délégué par une municipalité canadienne a proposé de rassembler les autorités locales et la population de régions d'Amérique du Nord comme celle de Cascapedia (la Colombie-Britannique et les États de Washington et de l'Oregon), qui partagent les mêmes problèmes, en vue de régler des questions transfrontalières liées à l'utilisation et à la préservation des ressources (une proposition similaire est exposée au point 2.1.2).

3.3.7 Participation du public

Un présentateur d'une ONG a suggéré que le Centre d'information de la CCE envisage d'autres modèles en vue de jauger les préoccupations du public et de cerner des répercussions environnementales et sociales du développement dans différents secteurs. À titre d'exemple, le présentateur a proposé que la CCE parraine une petite équipe de journalistes d'enquête chevronnés des trois pays qui, agissant comme organe neutre sur le terrain, pourraient servir d'arbitres à l'égard des préoccupations du public et de l'information en général. Le présentateur a suggéré que l'équipe se concentre à recueillir de l'information au sujet du développement dans différents secteurs liés à l'environnement.

Un présentateur travaillant dans le domaine de l'éducation et de la formation a demandé à la CCE de soutenir les efforts en vue d'augmenter le financement du télé-enseignement (émissions par satellite, etc.), dans le but de rejoindre le plus grand nombre de gens et de leur fournir un enseignement en matière d'environnement là où ils vivent. Ce financement comprendrait un soutien financier pour faire traduire les documents.

Un présentateur d'une organisation travaillant avec des communautés culturelles autochtones au Mexique a plaidé une cause analogue. Il a demandé au CCPM et à la CCE de faire des efforts particuliers pour communiquer avec des communautés rurales et culturelles qui, pour des raisons de langue et d'emplacement, n'ont pas le même accès aux discussions que leurs homologues des villes.

3.4 Définition de la participation du public aux activités de la CCE

3.4.1 Articles 13, 14 et 15 de l'ANACDE

Un présentateur d'un organisme fédéral mexicain a demandé à la CCE de remédier au manque de précision des directives de l'ANACDE concernant les pétitions qui méritent la constitution d'un dossier factuel (articles 14 et 15).

Le présentateur s'est particulièrement objecté à la diffusion d'informations aux médias avant que le Conseil ait pris la décision de constituer un dossier factuel. Il a recommandé d'éclaircir les règles de confidentialité visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Le présentateur a recommandé plus précisément que la CCE :

- prolonge la période de confidentialité à la suite du dépôt d'une pétition visée par l'ANACDE jusqu'à ce qu'un dossier factuel soit constitué;
- réachemine les instruments en vue d'un règlement immédiat si elle estime qu'il faut donner suite à une pétition.

Un présentateur d'une ONG mexicaine a demandé que la CCE élargisse les procédures relatives aux citoyens et aux interventions du public relativement à l'application des lois environnementales dans les trois pays membres de l'ALENA. Reconnaissant qu'en vertu de l'article 14 de l'ANACDE la CCE est limitée à formuler des recommandations aux pays au sujet de leurs lois, le présentateur a déclaré que le public a besoin d'être plus largement informé au sujet des procédures prescrites aux articles 13, 14 et 15, et que les procédures concernant la participation directe du public ont besoin d'être élargies. Le présentateur a également pressé le Conseil de résoudre la controverse entourant la pétition au sujet de l'île de Cozumel, en soutenant qu'il est important qu'il fasse preuve de volonté politique.

Un présentateur du milieu universitaire a proposé que la CCE accepte des mémoires (lettres ou interventions) de la part d'*amicus curiae* (« amis de la cour ») dans le cadre de pétitions ou de processus de communication visés aux articles 13 et 14 de l'ANACDE. Il a affirmé que l'acceptation de tels mémoires permettra aux groupes d'intervenir sans attendre d'y être invités, à condition qu'ils aient été informés de la disposition relative à l'ami de la cour. Le présentateur a reconnu qu'il faudrait établir des procédures d'acceptation des mémoires.

3.4.2 Financement de la participation du public

La majorité des présentateurs ont affirmé qu'ils n'auraient pu faire leur exposé sans soutien financier.

Un présentateur d'une coalition d'ONGE a fait remarquer qu'un plus grand nombre de personnes que le CCPM l'avait prévu ont demandé à faire des exposés, notant qu'un plus grand taux de réponses impose un élargissement correspondant de l'accessibilité.

Un présentateur du milieu universitaire a suggéré que la CCE favorise un plus grand accès à l'information, en formulant les recommandations précises suivantes :

- Promotion de l'information sur les produits, les substances et les mesures qui ont ou pourraient avoir des répercussions sur l'environnement;
- Expansion des communications électroniques participatives, y compris un serveur de liste qui encourage le dialogue et peut permettre de créer un groupe d'intérêt;
- Inclusion des comptes rendus textuels des audiences publiques, des pétitions, des dossiers factuels et d'autres documents dans le site Web de la CCE, sur le réseau Internet.

Un présentateur d'une ONG communautaire de l'environnement a demandé que la CCE continue de se servir d'un plus grand nombre de moyens traditionnels de diffusion de l'information, en faisant remarquer que de nombreuses organisations nord-américaines ne disposent pas des ressources nécessaires pour se brancher sur Internet. Il a ajouté que les annonces dans la section réservée aux avis juridiques dans les journaux ne constituaient pas un moyen de notification suffisant.

3.4.2.1 Mexique : participation équitable

Les présentateurs d'organismes gouvernementaux et d'ONGE ont déclaré qu'il était nécessaire d'accorder des niveaux et des formes de financement supplémentaires au Mexique et à ses citoyens en vue de participer équitablement aux processus de l'ANACDE, de la CCE et du CCPM. Un présentateur d'une ONGE du Mexique a expliqué que les ressources limitées à l'intention des ONG mexicaines qui désirent prendre part à des organismes tels que la *Border Environment Cooperation Commission* (BECC) a forcé un certain nombre de regroupements à acheminer leurs commentaires par l'entremise d'autres organisations, limitant ainsi la participation en personne.

3.4.3 Participation équitable du Mexique

Un présentateur de la Chambre des députés du Mexique a déclaré que les membres qu'il représente souhaitent que la CCE et d'autres organismes environnementaux nomment des représentants afin de traiter de manière directe et permanente avec le Congrès et d'assurer un suivi.

Un présentateur d'une administration municipale mexicaine a porté à la connaissance du CCPM qu'une nouvelle loi permet aux autorités locales d'évaluer les projets à grande échelle qui pourraient avoir des effets négatifs. Le public sera avisé de ces projets par l'entremise des médias. Les membres de la communauté peuvent ensuite répondre par écrit en appuyant leurs dires d'un document de soutien factuel.

Le présentateur d'une ONGE a recommandé que la CCE envisage d'intégrer les éléments suivants à sa procédure :

- Avis de technicien ou de consultant qualifié;
- Inclusion d'analyses ou de diagnostics;
- Analyses des activités que les autorités ont déjà entreprises;
- Instauration d'un processus public de plaintes concernant la législation en vigueur;
- Programmes d'action comprenant un suivi.

3.4.4 Participation équitable des peuples autochtones

Un présentateur délégué par le Conseil législatif de la nation Tohono O'odham a affirmé que même si les peuples autochtones peuvent apporter un point de vue unique aux discussions et devraient y participer en vertu de leur souveraineté, ils manquent de ressources pour ce faire. Les recommandations précises visant à intégrer les peuples autochtones au processus de la CCE sont les suivantes :

- Parrainage par la CCE de conférences regroupant des peuples autochtones, préférablement par région, afin de tenir compte de la diversité géographique et culturelle;
- Utilisation des réseaux de groupes autochtones en vue d'organiser de telles conférences;
- Financement destiné à ce que la participation soit conséquente;
- Instauration d'un mécanisme de rétroaction permettant à chaque nation d'informer et de consulter sa population, de se réunir de nouveau en groupe et de transmettre des informations à la CCE.

3.4.5 Participation équitable des communautés affectées par les déchets dangereux

Deux présentateurs du milieu universitaire ont déclaré que les communautés qui sont affectées par les déchets dangereux sont souvent les plus démunies de la société. Si l'industrie est importante pour elles, leur dépendance ne doit pas pour autant les exposer à des risques. Elles ont besoin que l'on remédie au manque d'accès équitable aux services gouvernementaux, à une éducation adéquate et aux connaissances techniques requises en vue de participer de façon significative. Un des présentateurs a recommandé que la CCE, dans le cadre de son mandat visant à lier l'environnement au bien-être quotidien constitue un groupe d'étude chargé d'élaborer un processus de participation du public. Ce processus devrait multiplier les voies de communication entre les communautés et les entreprises industrielles, tout en comprenant les représentants des gouvernements, de la main-d'oeuvre et des organisations de l'environnement. Le projet de l'EPA des États-Unis intitulé *Common Sense Initiative* (CSI) a été cité comme un processus modèle à cette fin.

3.4.6 Pratique commerciale loyale envers le Chili

Un présentateur d'une ONGE a demandé que le CCPM et la CCE examinent les conséquences de l'adhésion du Chili à l'ALENA, en envisageant des mécanismes destinés à prévenir la dégradation de l'environnement découlant de l'intensification du commerce. Une inquiétude particulière a été exprimée au sujet des effets sur les pratiques d'exploitation forestière américaines lorsque les sociétés forestières se relocalisent pour tirer profit d'une main-d'oeuvre à meilleur marché et de lois moins strictes que celles des États-Unis.

3.4.7 Bénévoles

Un présentateur travaillant dans le cadre d'un programme exécuté par une ONG nationale a pressé la CCE d'examiner et de soutenir les efforts de bénévoles qualifiés, en faisant remarquer que leur participation s'est avérée cruciale dans des programmes tels que le *Marine Debris Surveillance Program* qui a été lancé aux États-Unis en 1990.

4.0 Commentaires du public : le 1^{er} août 1996, à Toronto, Ontario

Crown Plaza Hotel, Toronto Center, Ballroom B
225 Front Street West, Toronto, Ontario

4.1 Réduction des risques que font courir les contaminants de l'environnement à la santé humaine

4.1.1 Volontariat et réglementation

Deux présentateurs délégués par des coalitions d'entreprises industrielles ont pressé la CCE de favoriser les initiatives volontaires et l'autoréglementation à l'échelle régionale, tout en s'assurant qu'un tel soutien n'entrave pas la concurrentialité.

Des présentateurs délégués par des coalitions de groupes environnementalistes, d'organisations syndicales et de citoyens, tout en ne s'opposant pas aux initiatives volontaires, ont demandé à la CCE de soutenir également les activités réglementaires. Ils ont particulièrement réclamé que le projet de la CCE relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques se serve d'une définition de l'élimination virtuelle dans le cadre de ses plans d'action axés sur la production et l'utilisation plutôt que sur les rejets mesurables. Un des présentateurs a suggéré d'interdire le DDT et le mercure, et ce, à la lumière d'études récentes indiquant que les substances toxiques transportées par l'air ont tendance à se concentrer à des latitudes septentrionales, notamment à la hauteur du Lac Supérieur et de l'Arctique. Ce présentateur a ajouté que les règlements régissant les importations et les exportations régionales de BPC en vue de les éliminer (objet du projet de la CCE) doivent écarter la décharge et l'incinération qui « diluent le problème » au lieu de viser une destruction permanente.

Le présentateur d'une organisation environnementaliste a demandé à la CCE de soutenir les projets d'accès à l'information volontaires qui donnent des pouvoirs aux citoyens. Il a affirmé que les nouveaux processus chimiques, tel que la méthode de test immuno-enzymatique ELISA, donne des résultats rapides et les échantillonnages sont maintenant offerts aux particuliers à des prix abordables. De telles techniques

novatrices offrent aux citoyens la possibilité de surveiller leur environnement. Le présentateur a affirmé qu'en intéressant les citoyens aux efforts de décontamination (en cas de déversement de pétrole, par exemple) par l'entremise d'activités de formation, on pourrait augmenter le nombre de personnes capables d'intervenir en cas d'accident et diminuer les frais de remise en état à la suite d'un événement.

Un présentateur d'un organisme qui travaille avec des petites et moyennes entreprises du Mexique a fait état du soutien que la CCE a apporté à cette dernière pour créer un fonds destiné à aider les entreprises à mettre en oeuvre des mesures de prévention de la pollution. Le fonds est axé sur les projets de transfert de technologies et de prévention de la pollution dans un cadre coopératif. Le présentateur a ajouté qu'au Mexique ces entreprises sont majoritaires en ce qui concerne l'application des méthodes de prévention de la pollution.

Un présentateur du milieu universitaire a demandé que la CCE favorise des solutions de rechange, y compris l'utilisation de techniques appropriées, en vue d'améliorer l'infrastructure commune le long de la frontière du Mexique et des États-Unis. La croissance rapide au sein des *maquiladoras* (zones industrielles sous douane) dans les villes frontalières mexicaines (plus de 1 500 de ces entreprises ont vu le jour depuis 1965) a exercé de nouvelles pressions sur ces infrastructures.

4.1.2 Harmonisation des réglementations

Deux présentateurs délégués par des entreprises industrielles ont encouragé la CCE à travailler en vue d'uniformiser les approches et la formation relative aux techniques d'évaluation environnementale, à l'application des règlements et à la surveillance des effets sur l'environnement en Amérique du Nord, tout en facilitant les échanges entre les gouvernements et avec le secteur privé.

Un présentateur d'une fédération de groupes environnementalistes a pressé le Conseil et la CCE, dans une communication écrite, à « trinationnaliser » la stratégie d'élimination virtuelle élaborée sous les auspices de la Commission mixte internationale (CMI) (une commission Canado-américaine) en rapport avec les polluants persistants organiques. Le présentateur les a également invités à fixer des objectifs audacieux ainsi que des échéances dans le cadre du projet de la CCE relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques.

4.1.3 Mission/financement de la CCE

Plusieurs présentateurs du milieu de l'industrie et des organisations de l'environnement ont demandé à la CCE qu'elle rende prioritaire la prévention des différends, et ensuite la facilitation des efforts de coopération. Un présentateur de l'industrie a déclaré qu'il était inapproprié que la CCE représente la région à l'échelle internationale. Ses efforts de coopération à l'égard de la communauté internationale devraient plutôt être axés sur la consultation entre les Parties signataires de l'ALENA en vue d'atteindre un consensus régional sur des questions qui ont une portée mondiale, comme la biodiversité et le réchauffement de la planète. Un présentateur d'une coalition environnementaliste a soutenu que la CCE devrait mettre en tête de ses priorités une augmentation du financement de son budget de 1997, en rappelant qu'un budget de 15 millions de dollars avait été envisagé pour la CCE lorsque l'accord parallèle à l'ALENA a été négocié.

4.2 Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

4.2.1 Amélioration de l'harmonisation

Un présentateur d'un groupe environnementaliste a affirmé que l'ALENA a provoqué la déréglementation ainsi que le défaut des gouvernements d'appliquer leurs lois environnementales. Il a demandé à la CCE de soutenir l'amélioration de l'harmonisation, en ajoutant qu'elle doit être indépendante des gouvernements afin de s'acquitter efficacement de son rôle de chien de garde.

4.2.2 Régions naturelles protégées

Un présentateur d'un groupe environnementaliste mexicain a demandé à la CCE de continuer d'apporter son soutien à la création de zones naturelles protégées en Amérique du Nord, en ajoutant que la formation et l'aide en vue de gérer de telles régions doivent mettre l'accent sur la participation des communautés locales. Le présentateur a soutenu que même si les études d'impact sur l'environnement revêtent de l'importance dans le cadre du processus visant à déterminer quelles régions il faut protéger au Mexique, elles sont principalement fondées sur des bibliographies ou des listes de ressources. Il a déclaré en outre que la mise à contribution des populations locales apporte un point de vue moral au processus de développement durable.

4.2.3 Conservation des forêts

Un présentateur d'un groupe mexicain représentant des formateurs en matière d'environnement a invité la CCE à soutenir les programmes d'éducation et de recherche qui sont exécutés à l'échelle locale. Il a affirmé que ces programmes renseignent les fournisseurs de services en vue de planifier et de dispenser de la formation en matière d'environnement. Leur mission principale a pour but de préciser en quoi consiste une gestion rationnelle des forêts dans la perspective de préserver la biodiversité.

4.2.4 Habitats vitaux pour les oiseaux

Un présentateur d'une section nord-américaine du programme international relatif aux Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) a affirmé que la coopération trinationale doit guider la protection des habitats, dans la perspective ultime de préserver la diversité biologique. Il a ajouté que la CCE doit presser les gouvernements fédéraux de soutenir les habitats vitaux pour les oiseaux en adoptant une législation sur les espèces en voie d'extinction qui reconnaît l'importance de la protection des habitats. Le présentateur a également invité les gouvernements à travailler de concert, par l'entremise d'activités de conservation concertées, en vue de protéger les parcours biologiques des 1 400 espèces d'oiseaux qui se trouvent dans les limites communes de l'Amérique du Nord.

4.2.5 Viabilité génétique de la population de grizzlys

Un présentateur d'un organisme canadien a demandé que la CCE appuie les démarches législatives en vue d'assurer la subsistance de la population de grizzlys restante en Amérique du Nord. La stratégie relative à la biodiversité qu'il est prévu d'appliquer de Yellowstone au Yukon, et qui sera révélée en 1997, a été citée comme un modèle auquel la CCE pourrait apporter son soutien. Le présentateur, soulignant que le grizzly peut traverser un territoire relevant de quatre compétences en une seule journée (étatique, provincial et/ou

national), a soutenu que les habitats doivent être préservés au niveau transfrontalier en tenant compte du fait que les scientifiques jugent qu'il faut 120 000 milles carrés de territoire pour assurer la subsistance à long terme d'une population de grizzlys génétiquement robustes.

4.3 Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord

4.3.1 Répercussion de l'ALENA sur l'environnement et prévention des différends commerciaux

Des présentateurs d'une organisation canadienne, d'une fédération américaine et d'un organisme international voués à l'environnement ont demandé tour à tour que la CCE examine les répercussions de l'ALENA sur les structures environnementales du Canada, du Mexique et des États-Unis, et qu'elle établisse un rapport à ce sujet. Les points sur lesquels les présentateurs ont insisté comprenaient : « une participation optimale du public » durant l'enquête envisagée; et la collecte et l'analyse de données émanants des pays membres de l'ALENA concernant les tendances en matière de déréglementation, de réforme des règlements et « de non-application légiférée » des lois environnementales. Les présentateurs ont demandé que les tendances de pressions à la baisse sur les lois environnementales figurent dans le rapport de la CCE sur les répercussions de l'ALENA. Le présentateur d'un organisme canadien s'est dit préoccupé par le fait que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), qui est en cours de révision, pourrait être affaiblie à cause d'une tendance à la déréglementation. Il a ajouté que les lois constituent actuellement la meilleure des stratégies pour fixer des normes de responsabilité et d'exécution en matière d'application de la législation, tout en garantissant l'intégration du commerce, de l'économie et de l'environnement.

Des présentateurs d'organisations industrielles et commerciales ont soutenu que la coopération internationale est le moyen le plus efficace de se pencher sur les problèmes environnementaux transfrontaliers. Un des présentateurs a demandé à la CCE d'éclaircir, de concert avec la Commission du libre-échange de l'ALENA, les cas mutuellement convenus qui pourraient faire l'objet de mesures unilatérales sans droit d'indemnisation ou de représailles, particulièrement lorsqu'une activité entreprise dans le cadre de l'ALENA peut susciter un soutien international.

Des présentateurs de groupes industriels et environnementalistes ont demandé à la CCE de mettre les répercussions de l'ALENA et la prévention des différends en tête de ses priorités.

Le présentateur d'un groupement de trois laboratoires américains travaillant dans le domaine de la sécurité a soutenu que l'apparition de l'écologie industrielle permet de mesurer de quelle manière les activités économiques régionales peuvent affecter l'environnement mondial, et de déterminer en quoi les objectifs environnementaux et économiques de l'ALENA peuvent s'équilibrer avec ceux de la durabilité.

4.3.2 Répercussions de l'ALENA : systèmes d'information

Un présentateur de la section mexicaine d'une organisation de l'environnement a demandé que la CCE mette au point un système informatisé de surveillance douanière qui servirait à relever les mouvements et les tendances des produits nord-américains. Le présentateur a soutenu qu'un tel système est nécessaire pour déterminer les répercussions de l'ALENA sur la production, particulièrement dans les secteurs de la forêt, de la pêche et de l'agriculture qui ont un impact important sur la biodiversité.

En ce qui concerne l'industrie du bois de sciage, le présentateur a fait remarquer qu'au cours des cinq dernières années, les États-Unis ont doublé le volume de produits forestiers qu'ils expédient au Mexique, tandis que le nombre de produits forestiers indirects provenant de la forêt primaire mexicaine est également à la hausse. Un système de surveillance donnerait des informations précises sur la nature et la portée de l'industrie et du commerce de bois d'oeuvre en Amérique du Nord, informations qui pourraient servir à assurer une utilisation durable des ressources.

4.4 Définition de la participation du public aux activités de la CCE

4.4.1 Élargissement de l'accès aux activités

Les présentateurs ont convenu que les intervenants devraient être invités à participer au processus décisionnel à compter de l'étape de constitution. Un présentateur d'une ONG a demandé aux membres du Conseil de partager les préoccupations soulevées durant les séances avec leurs collègues du commerce, des finances et de la justice, en faisant remarquer que les questions environnementales touchent d'autres secteurs. Un autre présentateur, délégué également par une ONG, a demandé que la définition que la CCE donne au terme « public » soit multisectorielle et multiculturelle, et qu'elle tienne compte du territoire visé lorsqu'il est question de promouvoir la transparence. Un autre présentateur a affirmé qu'une tierce partie pourrait être invitée à animer les discussions avec les intervenants afin de garantir un processus juste et équitable.

4.4.2 Programmes du Secrétariat

Des présentateurs d'associations industrielles et environnementales des trois pays membres de l'ALENA ont demandé que la CCE éclaircisse officiellement la question de la participation du public lorsque cela s'applique au Secrétariat, à ses programmes et au CCPM. Un présentateur a demandé à la CCE et au CCPM de se reporter au modèle mis de l'avant par le *President Clinton's Council on Sustainable Development*. Un autre a soutenu que les ressources doivent être mise à la disposition du public, non seulement pour qu'il puisse participer aux séances mais aussi en vue de financer l'établissement de réseaux et la préparation de rapports. Ce présentateur a suggéré que la CCE envisage d'engager un organisme privé sans but lucratif lorsqu'elle recherche des consultants à l'externe. Un autre présentateur a déclaré que le Secrétariat de la CCE devrait déterminer des voies d'accès dans le cadre de référence de ces programmes. Selon lui, ce cadre de référence devrait comprendre des communicateurs des trois pays en matière d'environnement. Le présentateur a réitéré la préoccupation exprimée au cours des deux précédentes séances, à savoir que le réseau Internet n'est qu'un mécanisme parmi d'autres en vue de sensibiliser le public.

4.4.3 Affaiblissement des règlements

Le présentateur d'une ONG a demandé à la CCE quand et comment elle invitera le public à examiner une tendance manifeste d'affaiblissement des règlements en Amérique du Nord.

4.4.4 Articles 14 et 15

Un présentateur d'une ONGE du Mexique, faisant partie du groupe qui a déposé une communication visée à l'article 14 de l'ANACDE relativement à la construction d'un quai à l'île de Cozumel, a affirmé que le fait que la CCE a accepté ladite communication mettra utilement à l'épreuve les articles en question. Le présentateur a fait remarquer que le projet constitue un exemple d'intervention à grande échelle qui se fonde sur des préoccupations d'ordre social, économique et politique, et comme tel, ressemble typiquement aux interventions qui ont cours aux États-Unis et au Canada.

5.0 Commentaires du public : exposés écrits

Le résumé de commentaires qui suit ne se rapporte qu'à des exposés présentés par écrit.

5.1 Réduction des risques que les contaminants font courir à la santé humaine

5.1.1 Réseau de surveillance du mercure

Un exposé présenté au nom d'un réseau coopératif regroupant des ONG, des universités, des entreprises industrielles, des gouvernements et des membres des premières nations ont demandé à la CCE et à son Conseil de soutenir la création d'un réseau coopératif de surveillance entre le Canada, le Mexique et les États-Unis en vue d'évaluer les questions environnementales à l'échelle de l'hémisphère et de la planète. Le réseau des Amériques projeté surveillerait initialement le mercure. L'auteur indique que le mécanisme qu'il propose afin de fournir une base de données sur le mercure permettra d'accomplir le mandat trilatéral dont il est question dans la résolution de la CCE relative à la gestion rationnelle des produits chimiques.

5.1.2 Collectivités situées à la frontière des États-Unis et du Mexique

Faisant remarquer les liens qui unissent la santé et l'environnement, l'auteur d'un exposé représentant un centre de santé communautaire situé dans la région frontalière sollicite la création d'un organisme médical multinational à la frontière. Il préconise que cet organisme soit composé de représentants des fournisseurs et des consommateurs des secteurs de la santé publique et de l'environnement du Mexique et des États-Unis ainsi que de la CCE. L'auteur soutient que l'organisme devrait fonctionner comme une entité cadre en vue de stabiliser la santé publique et le milieu des soins de santé; agir comme un centre d'échange d'informations en ce qui concerne les activités médicales transfrontalières; comprendre un centre épidémiologique; établir des protocoles transfrontaliers de normes de soins et de maladies infectieuses; et octroyer des subventions et payer des salaires dans le cadre de projets de soins médicaux transfrontaliers. L'auteur déclare en outre que la justice en matière d'environnement exige que les trois pays approuvent des investissements publics en matière d'égouts et de traitement de l'eau, d'application de la législation environnementale et d'infrastructure médicale le long de la frontière.

5.2 Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

5.2.1 Droits de propriété intellectuelle

L'exposé d'un représentant d'une ONG invite la CCE à demander aux gouvernements qui en sont membres d'envisager d'inscrire les droits de propriété intellectuelle au programme du Sommet sur le développement durable qui se tiendra en Bolivie, en 1997. Il sollicite également de la CCE qu'elle surveille les progrès des gouvernements quant à l'observation de la Convention (internationale) de la diversité biologique, plus précisément en ce qui concerne le respect des droits de propriété intellectuelle. L'auteur soutient que les dispositions du nouvel Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui se rapporte aux brevets et aux droits de propriété intellectuelle autoriseront la délivrance de brevets de plantes et de micro-organismes. L'auteur affirme en outre que ces dispositions entrent en conflit avec la Convention sur la biodiversité, dont la force exécutoire est moindre, qui favorise le partage juste et équitable du profit résultant des ressources génétiques. L'auteur est préoccupé par le fait que la biodiversité, le contrôle local des ressources et la durabilité seront menacés par des lois nationales qui autorisent les entreprises de semences importantes à apporter des changements mineurs à la structure génétique des plantes et à les breveter. Il prévoit que les fermiers des pays en développement pourraient être forcés de payer des redevances de brevets pour des semences mises au point à partir de matériel de départ des plus divers, entraînant ainsi une perte de banques de semences communautaires et de connaissances au sujet des semences adaptées localement.

5.2.2 Conservation des monarques

Le représentant d'une ONG mexicaine demande à la CCE de financer un projet de création d'un sanctuaire de monarques à Los Azufres, à moins de deux heures et demie de Mexico et de Guadalajara. L'auteur soutient qu'en plus de fournir une protection à cette espèce de papillons à l'une de ses haltes migratoires, le projet permettra aux propriétaires de terrains de résister au déboisement accéléré qui se produit aux alentours de ce site en leur fournissant la possibilité de revenus supplémentaires grâce à des projets d'écotourisme compatibles avec le sanctuaire.

5.2.3 L'environnement des prairies

L'exposé d'un membre d'une ONG demande à la CCE de financer des enquêtes visant à identifier le type et la portée des subventions qui dégradent l'environnement des prairies de même que de déterminer des mesures qui réduiraient les subventions agricoles qui provoquent la détérioration de l'environnement. À titre d'exemple de subventions, le présentateur cite le soutien des prix, le paiement de capital et les frais d'exploitation relatifs à l'infrastructure d'irrigation, ainsi que le prix modique du loyer des pâturages.

5.3 Renforcement des liens environnementaux en Amérique du Nord

5.3.1 Marchés de produits électriques et émissions atmosphériques

Dans son exposé, un employé d'un service public d'électricité provincial du Canada fait mention qu'en Amérique du Nord et dans le monde, on constate une tendance concurrentielle dans les marchés de gros et de détail de produits électriques, ainsi qu'une inquiétude face à la concurrence ouverte qui pourrait éroder la protection environnementale sur les plans national et régional. De ce fait, il demande à la CCE de soutenir la création d'un cadre de protection de l'environnement. L'auteur soutient plus précisément que la CCE pourrait coordonner où s'employer à atteindre une reconnaissance mutuelle des normes environnementales relativement à la qualité de l'air, de façon à ne pas diminuer la qualité de l'environnement qui, jusqu'à présent, uniformise les règles du jeu de chaque côté des frontières. L'auteur ajoute qu'au nombre des questions clés, on compte l'harmonisation des réglementations ou des normes

environnementales ainsi que le soutien à l'égard des mécanismes commerciaux et des démarches volontaires. Cet auteur plaide en faveur d'un cadre de gestion des ressources qui tient compte des écosystèmes, qui applique le principe de la prudence lorsqu'on prévoit des effets irréversibles, mais qui est, par contre, axé sur l'évaluation des risques et favorise les technologies renouvelables, l'efficacité énergétique et les mesures de conservation (voir également le point 3.3.4 où des propositions se penchent sur la restructuration du marché des produits électriques).

5.4 Définition de la participation du public aux activités de la CCE

5.4.1 Autonomie et participation des États

Un représentant d'une organisation américaine, la *National Conference of State Legislatures*, affirme que les États sont les principaux promoteurs de projets et agents d'application des politiques environnementales et, qu'à ce titre, ils devraient être tenus au courant des activités de la CCE et être invités à participer aux discussions qu'elle organise. Les États « ne savent à peu près pas en quoi consistent les activités de la CCE... », déclare cet auteur qui ajoute : « Il est crucial que la CCE sensibilise les assemblées législatives des États en vue de coordonner les programmes et de procéder à une mise en oeuvre efficace des politiques environnementales ».

5.4.2 Décisions au niveau local

Un membre d'une ONG demande que le processus décisionnel comprenne des représentants de municipalités et de groupes environnementalistes locaux. L'auteur soutient qu'il faudrait établir des liens environnementaux et économiques au niveau local, et réussir à établir un équilibre entre les objectifs industriels et environnementaux tout en respectant les intérêts de la population. Il demande en outre que les lois antipollution soient fondées sur la prévention.

Le 21 juin 1996, à Montréal

Réduction des risques que les contaminants de l'environnement font courir à la santé humaine

Julie Archuleta	<i>Chemical Manufacturers Association</i>
Dennis Baker	<i>Bakair Inc.</i>
Cheryl Beillard	<i>Inco Limited</i>
Werner Braun	<i>Dow Chemical Company</i>
Reynalda Duran de Aguilar	<i>Patronato del Monumento Natural Cerro dela Silla</i>
Rosa Galvez-Cloutier	Université Laval
Stéphane Gingras	<i>Great Lakes United</i>
Gaston Hervieux	À titre individuel
Saleh Kaoser	À titre individuel
Cynthia Lopez	<i>Harvard School of Public Health</i>
John Pruden	<i>Huron Environmental Activist League</i>
Oscar Romo	<i>El Colegio de la Frontera Norte</i>
Dana Silk	Les Ami(e)s de la Terre

Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Cam Carte	<i>American Forest & Paper Association</i>
Jerry DeMarco	<i>Sierra Legal Defense Fund</i>
Martin Lechwicz	<i>North American Sustainable Use Specialists Network</i>

Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord

Jeffrey Brown	<i>Global Learning Inc.</i>
Éric Darier	<i>Queen's University</i>
Adam Greene	<i>United States Environmental Business</i>
George Kuper	<i>Council Great Lakes Industries</i>
Ray Rivers	<i>Great Lakes & Corporate</i>
Dana Silk	Les Ami(e)s de la Terre
Brian Staszewski	<i>Nexus Environment International</i>
Dermod Trevis	<i>PIRA Communications</i>

Définition de la participation du public aux activités de la CCE

Eduardo Garay	<i>Latin American Working Group</i>
Bill Jeffries	<i>B.C. Wetlands Network</i>
Claude-André Lachance	<i>Dow Chemical Canada Inc.</i>
Patricia Martinez Rios del Rio	<i>Grupo PRO-ESTEROS</i>
Jean Perras	L'éducation au service de la Terre
Dana Silk	Les Ami(e)s de la Terre
Michael Walls	<i>Chemical Manufacturers Association</i>
Don Wedge	<i>STOP Environment Group</i>

Parole à l'assistance

Jean Arnold

Denis Cauchon

Claude Chomski

Johanne Gélinas

Elaine Kennedy

Franciscana Krauss Velarde

Patrice Laquerre

Eduardo Quiroga

Rodrigo Robledo Silva

Urs Thomas

Rick Wilson

Falls Brook Center

Université de Montréal

Consultant en environnement

Bureau des audiences publiques sur l'environnement

St. Lawrence Renewal Action Plan

Cámara de Diputados del México

Centre québécois du droit de l'environnement

Sylvargro Inc.

Cámara de Diputados del México

Université du Québec à Montréal

Canadian Association of Environment Analytical Laboratories

Le 19 juillet 1996, à San Diego

Réduction des risques que les contaminants de l'environnement font courir à la santé humaine

María Duran-de-Bazua	<i>Universidad Nacional Autónoma de México, Facultad de Química</i>
Rosa Galvez-Cloutier	<i>Université Laval</i>
Michael Gregory	<i>Arizona Toxics Information</i>
Arturo Limón Dominguez	<i>Movimiento Ecologista Mexicano</i>
Amy Mignella	<i>National Law Center for Inter-American Free Trade</i>

Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

James DeVos	<i>Arizona Game & Fish Department/International Association of Fish & Wildlife</i>
Steve Gatewood	<i>The Wildlands Project</i>
Andrea Guerrero	<i>Texas General Land Office, Transboundary Resource Inventory Project</i>
Susan Philipps	<i>État de la Californie</i>

Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord

David Eaton	<i>Centro Juridico para el Comercio Interamericano</i>
Dermot Foley	<i>Association for the Advancement of Sustainable Energy Policy</i>
Dick Kamp	<i>Border Ecology Project</i>
Hugo Kottler	<i>Trans Action Communications</i>
John Newcomb	<i>Greater Victoria Chamber of Commerce</i>
Carol Reardon	<i>Heenan Blaikie</i>
Lori Saldaña	<i>Sierra Club</i>
Kenneth Stoub	<i>American Association for Laboratory Accreditation</i>
Soll Sussman	<i>Texas General Land Office</i>

Définition de la participation du public aux activités de la CCE

Richard Baldwin	<i>Air & Waste Association</i>
Korina Esquinca-Gonzalez	<i>Centro Mexicano de Devedro Ambiental</i>
Patricia Martinez Rios del Rio	<i>Grupo PRO-ESTEROS</i>
Rodrigo Robledo Silva	<i>Cámara de Diputados del México</i>
Teresa Saavedra Vazdez	<i>Secretaria del Medio Ambiente, D.D.F.</i>
Mark Spalding	<i>Graduate School of International Relations and Pacific Studies</i>
Allard Van Veen	<i>Passons à l'action Canada</i>
Cynthia Warrick	<i>Urban Environment Institute, Howard University</i>

Parole à l'assistance

Mateo Castillo	<i>Consejo Consultivo Nacional para el Desarrollo Sustentable</i>
John Flalerty	<i>Super Toilets USA</i>
Sergio Gomez Lora	<i>Secretaria de Comercio</i>
Mary Giacoletti	<i>Écrivaine et environnementaliste</i>
Enrique Macias	<i>Centro de Investigacions y Estudios Ambientales</i>
Elida Rizzo	<i>Border Environment Cooperation Commission</i>
Lori Saldaña	<i>Planeco S.C.</i>
Mark Spalding	<i>School of International Relations and Pacific Studies</i>
Don Wedge	<i>STOP Environment Group</i>
Michael Wilken	<i>Intituto de Culturas Nativas de Baha California</i>
Kenneth Williams	<i>Assemblée législative de la nation Tohono O'odham</i>

Le 1^{er} août 1996, à Toronto

Réduction des risques que les contaminants de l'environnement font courir à la santé humaine

Tom Burnett	Inco Limitée
Miguel Benedetto Alexanderson	<i>Asociación Nacional de la Industria Química</i>
Juan Careaga	<i>FUNTEC</i>
Edouard De Fabo	<i>George Washington University</i>
Daniel Green	Société pour Vaincre la Pollution
John Jackson	<i>Great Lakes United</i>
Oscar Romo	<i>El Colegio de la Frontera Norte</i>

Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Michael Bradstreet	<i>Important Bird Areas Program</i>
Mary Granskou	Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada
Martha Kostuch	<i>Friends of the Old River</i>
Timothy Lash	Union mondiale pour la nature
Jorge López Paniagua	<i>Grupo Mesofilo</i>
Armando Mojica Toledo	<i>Taller Espacio Verde</i>
Gina Uribe	<i>Red de Educadores Ambientales de Chihuahua</i>

Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord

Guillermo Castilleja	<i>Fondo Mundial para la Naturaleza</i>
Adam Greene	<i>United States Council for International Business</i>
Michelle Swenarchuk	Association canadienne du droit de l'environnement

Définition de la participation du public aux activités de la CCE

Gustavo Alanís Ortega	<i>Centro Mexicano de Derecho Ambiental</i>
Werner Braun	<i>Council of Great Lakes Industries</i>
André Deslisle	Transfert Environnement
Luis Manuel Guerra Garduño	<i>Instituto de Investigaciones Ecológicas</i>
Ann Mitchell	Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement

ANNEXE B – Liste des exposés écrits

Exposés écrits / Written Submissions / Ponencias	
1	Anderson, Lori M. The Society of the Plastics Industry, Inc.
2	Ayoub, Leonard Lebanese Syrian Canadian Association of Quebec - (<i>AD HOC Advisory Committee on Environmental Awareness</i>)
3	Baker, Dennis Bakair Inc. <i>DEEP ROCK DISPOSAL OF NUCLEAR WASTE</i>
4	Baldwin, Richard H. Air & Waste Management Association <i>AIR & WASTE MANAGEMENT ASSOCIATION MODEL: SUSTAINING COMMUNITIES ACROSS MULTI-SECTORAL AND MULTI-CULTURAL PUBLICS</i>
5	Barker, Larry Environmental Attorney <i>OVERPOPULATION</i>
6	Barkin, David Centro de Ecología y Desarrollo <i>CAMPESINOS Y MARIPOSAS: DESARROLLO REGIONAL SUSTENTABLE EN LOS AZUFRES, MICHOACÁN</i>
7	Barrat, Olga A. Barrat and Associates, Inc. <i>UNDERSTANDING CHEMICAL EXPOSURE</i>
8	Benedetto Alexanderson, Miguel Asociación Nacional de la Industria Química (México) <i>BASES PARA EL ESTABLECIMIENTO DE LAS FUTURAS PRIORIDADES PARA LAS INICIATIVAS DE COOPERACIÓN DE AMÉRICA DEL NORTE PARA REDUCIR LOS RIESGOS DE LA CONTAMINACIÓN SOBRE LA SALUD HUMANA</i>
9	Blades, Karen Lawrence Livermore National Laboratory <i>INDUSTRIAL ECOLOGY: A BASIS FOR SUSTAINABLE RELATIONS AND COOPERATION</i>
10	Bradstreet, Michael Canadian Nature Federation/Bird Studies Canada <i>IMPORTANT BIRD AREAS</i>
11	Braun, Werner Council Great Lakes Industries <i>FAIR AND EQUITABLE PUBLIC POLICY PROCESS</i>
12	Brown, Jeffrey Global Learning, Inc. <i>SUSTAINABLE DEVELOPMENT WITHIN FORMAL EDUCATION SYSTEMS</i>
13	Burgueño Aburto, Juan Carlos/Armijo de Vega, Carolina/Zizumbo Villarreal, Rogelio/León Diez, Cuauhtemoc CIRIO, Ambiente y Desarrollo Comunitario, A.C. <i>LA CONTAMINACIÓN EN BAJA CALIFORNIA, MÉXICO</i>
14	Burnett, T.C. Inco Limited <i>RISK REDUCTION</i>

15	Carte, Cam American Forest & Paper Association <i>CONSERVING NORTH AMERICAN BIODIVERSITY</i>
16	Chisholm, Jim CUPE Loc. 79 Environment Committee <i>GREAT LAKES WATER QUALITY</i>
17	Delisle, André Transfert Environnement <i>LA PARTICIPATION DU PUBLIC: UNE CONTRIBUTION À L'IDENTITÉ COMMUNAUTAIRE NORD-AMÉRICAINE</i>
18	De Fabo, Edward C. The George Washington University <i>EFFECTS OF INCREASED ULTRAVIOLET RADIATION IN THE ARCTIC DUE TO STRATOSPHERIC OZONE DEPLETION</i>
19	DeMarco, Jerry Sierra Legal Defence Fund <i>THE NEED FOR FEDERAL ENDANGERED SPECIES LEGISLATION IN CANADA</i>
20	Durán de Aguilar, Ma. Reynalda Patronato del Monumento Natural Cerro de la Silla, A.C. <i>PREVENIR, SIEMPRE HA SIDO MEJOR</i>
21	Durán-de-Bazúa, María del Carmen Universidad Nacional Autónoma de México <i>INSTALACIÓN DE UN LABORATORIO PARA ESTUDIAR EL TRATAMIENTO, ESTABILIZACIÓN Y DISPOSICIÓN DE RESIDUOS PELIGROSOS</i>
22	Fain, Tyrus G. Texas General Land Office <i>TRANSBOUNDARY AIRSHEDS</i>
23	Farquhar, Doug National Conference of State Legislatures <i>EFFECTS OF STATE/FEDERAL RELATIONS REGARDING ENVIRONMENTAL REGULATION</i>
24	Foley, Dermot Association for the Advancement of Sustainable Energy Policy <i>PRESERVING ENVIRONMENTAL QUALITY IN A RESTRUCTURED ELECTRICITY MARKET ASSOCIATION FOR THE ADVANCEMENT OF SUSTAINABLE ENERGY POLICY</i>
25	Galvez-Cloutier, Rosa Université Laval (Faculté de génie civil) <i>RÉDUCTION DES RISQUES QUE LES CONTAMINANTES DE L'ENVIRONNEMENT FONT COURIR À LA SANTÉ HUMAINE</i>
26	Gaudreau, Léopold Ministère de l'Environnement et de la Faune <i>LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION SUR LA BIODIVERSITÉ AU QUÉBEC</i>
27	Gélinas, Johanne National Round Table on the Environment and the Economy <i>LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX ACTIVITÉS DE LA CCE ET RENFORCEMENT DES LIENS ENVIRONNEMENTAUX</i>

28	Giacoletti, Power Individual <i>A STRATEGY TO PROMOTE PHYSICAL ACTIVITY</i>
29	Gingras, Stéphane Great Lakes United <i>LA PRODUCTION PROPRE LA VOIE DE L'AVENIR</i>
30	Gómez S., Paula Brownsville Community Health Center <i>ENVIRONMENTAL JUSTICE AND BORDER HEALTH AUTHORITY</i>
31	González Robles, Miguel Angel Enlace Ecológico, A.C <i>LOS INVENTARIOS DE SUSTANCIAS PELIGROSAS Y EL DERECHO A LA INFORMACIÓN</i>
32	Granskou, Mary Canadian Parks and Wilderness Society <i>YELLOWSTONE TO YUKON, BIODIVERSITY STRATEGY</i>
33	Green, Daniel Société pour Vaincre la Pollution <i>REDUCING HUMAN HEALTH RISKS OF ENVIRONMENTAL CONTAMINANTS</i>
34	Guerra, Luis Manuel Instituto Autónomo de Investigaciones Ecológicas, INAIN-México <i>PROGRAMA INTEGRAL DE COMUNICACIÓN</i>
35	Hayes, Randall Rainforest Action Network <i>FIVE HUNDRED YEAR PLAN: A SIX POINT APPROACH TO GLOBAL FOREST PROTECTION, CERTIFIED LOGGING, FIBER SUPPLY, & DEMAND-SIDE MANAGEMENT</i>
36	Hervieux, Gaston Individual <i>GESTION DE DÉCHETS</i>
37	Hussain, Munhawer Individual <i>INVENTION: "GAS FUME FILTRATION SYSTEM"</i>
38	Kaoser, Saleh Ph.D Student McGill University <i>SEGREGATION OF MUNICIPAL SOLID WASTE</i>
39	Karna, John El Colegio de la Frontera Norte <i>NON-ARBITRARY JUDGMENTS BY THE COMMISSION FOR ENVIRONMENTAL COOPERATION</i>
40	Kostuch, Martha The Friends of the Oldman River <i>DEREGULATION AND THE FEDERAL ACT AND ENVIRONMENTAL ASSESSMENT</i>
41	Lash, Tim Union mondiale pour la nature <i>CONSERVING NATURE'S DIVERSITY AND INTEGRITY AND MAKING NATURAL RESOURCE USES EQUITABLE AND SUSTAINABLE</i>
42	Lechowicz, Martin J. McGill University Environmental Studies Programs <i>ENHANCING PUBLIC PERCEPTION OF BIODIVERSITY RESERVES IN METROPOLITAN REGIONS</i>

43	López, Cynthia Harvard School of Public Health <i>ENVIRONMENTAL JUSTICE</i>
44	Martel, Jean-Pierre/Nadeau, Simon Canadian Pulp and Paper Association <i>CPA RESPONSE TO THE DOCUMENT ON CONSERVATION OF BIODIVERSITY IN NORTH AMERICA PRODUCED BY THE NAFTA COMMISSION FOR ENVIRONMENTAL COOPERATION</i>
45	Martínez Ríos del Río, Norma Patricia Pro Esteros Lagunas y Marismas de las Californias, S.C. <i>PARTICIPACIÓN SOCIAL, PRIVILEGIO Y RESPONSABILIDAD</i>
46	Mauro, Garry Texas General Land Office <i>NATURAL GAS VEHICLES AND NORTH AMERICA</i>
47	Mignella, Amy T. National Law Center for Inter-American Free Trade <i>HAZ-MAT CAPABILITIES ALONG THE U.S.- MEXICO BORDER</i>
48	Mitchell, Anne Canadian Institute for Environmental Law and Policy <i>PUBLIC PARTICIPATION</i>
49	Mojica T., Armando Espacio Verde <i>CONTRIBUCIÓN AL CONOCIMIENTO, USO Y MANEJO DE LA BIODIVERSIDAD EN TEPOZTLÁN, MORELOS</i>
50	Moses, Bill Greenland Corporation <i>PETROLEUM LUBRICANTS ENTERING THE ENVIRONMENT</i>
51	Newcomb, John Greater Victoria Chamber of Commerce <i>ENVIRONMENT AND ECONOMICS: VICTORIA CHAMBER PROMOTES SUSTAINABLE DEVELOPMENT</i>
52	Obaid, J.M. Individuals <i>INTERNATIONAL TRADE AND THE ENVIRONMENT</i>
53	Page, Timothy/McDermott, Chris Canadian Council for International Business <i>THE APPROPRIATE FRAMEWORK FOR ENVIRONMENTAL REGULATION IN NORTH AMERICA; TRADE AND ENVIRONMENT LINKAGES AND APPROPRIATE ROLE FOR THE CEC</i>
54	Perras, Jean L'éducation au service de la Terre <i>PARTICIPATION DU PUBLIC AUX TRAVAUX DE LA CCE</i>
55	Pilgrim, Wilfred Ecological Monitoring and Assessment Network <i>REDUCING RISKS FOR ENVIRONMENTAL CONTAMINANTS: ASSESSING THE MERCURY ISSUE</i>
56	Prince, Alan J. Recycle Reduction Technologies <i>CHANGES THAT WILL REDUCE AND ELIMINATE POLLUTION AND HEALTH ISSUES STEMMING FROM POLLUTION PERTAINING TO AIR, WATER AND SOIL CONTAMINATOR</i>

57	Pruden, John National Citizens Alliance (NCA) <i>THE CEMENT KILN CONNECTION</i>
58	Prudencio, Rodrigo National Wildlife Federation <i>ELIMINATING PERSISTENT ORGANIC POLLUTANTS/REVITALIZING FOREST PROTECTION/THE CEC AND NAFTA</i>
59	Quiroga, Eduardo R. Sylvagro, Inc. <i>THE PARTICIPATION OF INDIGENOUS PEOPLE IN REGIONAL BIODIVERSITY</i>
60	Redhead, Robert Canadian Chamber of Commerce (Environment Committee) <i>POSITIONS ON SELECTED NATIONAL AND INTERNATIONAL ISSUES 1993, 1994 & 1995</i>
61	Reuber, Barbara Ontario Hydro (Environment & Sustainable Development Division; and Fossil Business Unit) <i>ENVIRONMENT ECONOMY LINKAGES IN ELECTRIC INDUSTRY RE-STRUCTURING</i>
62	Rivers, Ray/Tate, Don Environment Canada <i>FULL COST WATER PRICING AND THE ENVIRONMENT</i>
63	Robledo Silva, Rodrigo Cámara de Diputados (Mexico) <i>SUGERENCIAS DEL CONGRESO MEXICANO</i>
64	Saavedra Vázquez, Teresa E. Secretaría del Medio Ambiente (Departamento Del Distrito Federal) <i>IMPACTO DE LA PARTICIPACIÓN CIUDADANA EN LA GESTIÓN AMBIENTAL</i>
65	Saldana, Lori Sierra Club, San Diego Chapter <i>UPWARD HARMONIZATION FOR A RESPONSIBLE TRADE POLICY</i>
66	Schorr, David/Castilleja, Guillermo World Wildlife Fund <i>THE LINKS BETWEEN TRADE AND ENVIRONMENT / THE COOPERATIVE AGENDA</i>
67	Spalding, Mark United States - Mexico Border Progress Foundation <i>PARTICIPATORY ELECTRONIC COMMUNICATION</i>
68	Staszenski, Brian Environmental Resource Centre <i>DEREGULATION OF ENVIRONMENTAL LEGISLATION</i>
69	Stempel, Robert C. Great Lakes Industries <i>LINKAGES OF THE ECONOMY TO THE ENVIRONMENT</i>
70	Stoub, Kenneth P. American Association for Laboratory Accreditation <i>ASSURING ENVIRONMENTAL DATA QUALITY</i>
71	Teer, James G. The World Conservation Union <i>IUCN'S NORTH AMERICAN SUSTAINABLE USE SPECIALISTS NETWORK</i>

72	Valdivia Alzaga, A. Salomon CBM de México, S.A. de C.V. <i>LOS PLANES DE CONTINGENCIA EN LAS COMUNIDADES URBANO-INDUSTRIALES</i>
73	van Veen, Allard W. Pith-in Canada / Passons à l'action Canada <i>A NORTH AMERICAN MARINE DEBRIS SURVEILLANCE PROGRAM</i>
74	Wagner, Gary Wagner & Associates <i>USING COOPERATIVE ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT METHODS</i>
75	Warrick, Cynthia Howard University (School of Continuing Education/The Urban Environment Institute) <i>DEFINING A COLLABORATIVE APPROACH IN PUBLIC PARTICIPATION TO ACHIEVE ENVIRONMENTAL JUSTICE IN NORTH AMERICA</i>
76	Watt, Fergus World Federalists of Canada <i>PROTECTION OF BIODIVERSITY AND EMERGING INTELLECTUAL PROPERTY LAW</i>
77	Wedge, Don STOP <i>DEFINING PUBLIC PARTICIPATION IN THE COMMISSION FOR ENVIRONMENTAL COOPERATION</i>
78	Williams, Kenneth Tohono O'odham Nation <i>PARTICIPATION OF INDIGENOUS PEOPLES IN THE ACTIVITIES OF THE CEC</i>
79	Wilson, Rick Canadian Association for Environmental Analytical Laboratories (CAEAL) <i>SCIENTIFIC AND TRADE ISSUES FOR ENVIRONMENTAL LABORATORIES</i>
80	Wright, Richard Transboundary Resource Inventory Program <i>INTEGRATING GEOSPATIAL DATA ACROSS THE UNITED STATES - MEXICO BORDE: TRIP</i>
81	Yang, Bunli Policy Consultant <i>ENVIRONMENTAL REGULATORY REFORM AND NON-REGULATORY ALTERNATIVES</i>
82	Zizumbo Villarreal, Rogelio CIRIO, Ambiente y Desarrollo Comunitario, A.C. <i>LAS COSTAS EN BAJA CALIFORNIA: USOS, MANEJO Y PROBLEMÁTICA</i>
83	Autor desconocido <i>ARTÍCULO 10, PÁRRAFO 6 (ACAAN); DISPOSICIONES RELEVANTES DEL TLC</i>

Pour obtenir le texte complet d'un exposé écrit, vous êtes prié de noter le numéro correspondant dans la liste figurant à l'annexe B du présent rapport et d'en faire part à la coordonnatrice du CCPM à la CCE, Manon Pepin, par la poste, au 393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9; par téléphone au (514) 350-4300; par télécopieur au (514) 350-4314; ou par courrier électronique à l'adresse mpepin@ccemtl.org.

ANNEXE C – Sigles et acronymes

AEM -	Accord environnemental multilatéral
ALENA -	Accord de libre-échange nord-américain
ANACDE -	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
ARET -	Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques
BPC -	Biphényles polychlorés
CCE -	Commission de coopération environnementale
CCPM -	Comité consultatif public mixte
CEEL -	Conférence sur l'état des écosystèmes lacustres
CFC -	Chlorofluorocarbures
CSI -	<i>Common Sense Initiative</i> (États-Unis)
ELISA -	Test immuno-enzymatique
EPA -	<i>Environmental Protection Agency</i> (États-Unis)
GATT -	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
ISO -	Organisation internationale de normalisation
LCPE -	Loi canadienne pour la protection de l'environnement
ONG -	Organisation non gouvernementale
ONGE -	Organisation non gouvernementale de l'environnement
PCSD -	<i>President's Council for Sustainable Development</i> (États-Unis)
POP -	Polluant persistant organique
PTB -	Persistence, toxicité et tendance à la bioaccumulation (dans les organismes vivants). (Termes que la <i>Chemical Manufacturers Association</i> , de Washington (D.C) a choisis en vue de caractériser certains produits chimiques persistants.)
RETC -	<i>Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes</i> (Registre mexicain de rejets et de transferts de polluants)
SIG -	Système d'information géographique
TADPA -	Transport à distance des polluants atmosphériques (phénomène transfrontalier faisant l'objet d'un accord intitulé Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, une activité de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe)

CANADA

T. M. (MIKE) APSEY

Council of Forest Industries
President & Chief Executive Officer
555 Burrard Street, Suite 1200
Vancouver, BC V7X 1S7
Canada

Téléphone : (604) 684-0211
Télécopieur : (604) 688-0107
Courrier électronique : apsey@cofiho.cofi.org

MICHAEL E. CLOGHESY

Centre patronal de l'environnement du Québec
Président
640, rue Saint-Paul Ouest, bureau 206
Montréal, QC H3C 1L9
Canada

Téléphone : (514) 393-1122
Télécopieur : (514) 393-1146

LOUISE COMEAU

Sierra Club du Canada
Coordonnatrice, Changement climatique
1 Nicholas Street, Suite 620
Ottawa, ON K1N 7B7
Canada

Téléphone : (613) 241-4611
Télécopieur : (613) 744-8664
Courrier électronique : louisec@web.net

JACQUES GÉRIN

Hatch & Associés Inc.
Président
5, place Ville-Marie, bureau 200
Montréal, QC H3B 2G2
Canada

Téléphone : (514) 861-0583
Télécopieur : (514) 397-1651
Courrier électronique : jgerin@hatchcos.com

MEXIQUE

FRANCISCO JOSE BARNES

Instituto Mexicano del Petróleo
Director general
Eje Central L. Cárdenas 152
Apdo. Postal 14-805
San Bartolo Atepehuac
México, D.F. 07730
México

Téléphones : (525) 368-1422
(525) 567-2962
(525) 587-4337
Télécopieur : (525) 368-9399
Courrier électronique : barnes@dec5500.sgia.imp.mx

GUILLERMO BARROSO

Sector Empresarial Mexicano
Representante
Sierra Nevada 755
Col. Lomas de Chapultepec
México, D.F. 11000
México

Téléphones : (525) 202-8309
(525) 202-9155
Télécopieur : (525) 520-5412
Courrier électronique : 103144.3071@compuserve.com

JORGE A. BUSTAMANTE

El Colegio de la Frontera Norte, A.C.
Presidente
Abelardo L. Rodriguez 2925
Tijuana, Baja California 22320
México

Téléphone : (526) 613-3540
Télécopieur : (526) 613-3555
Courrier électronique : jorgeb@colef.mx

MARIA CRISTINA CASTRO

Planeción integral y gráfica
Directrice
Ostra # 15
C.P. 27
Cancún, Quintana Roo 77509
México

Téléphones : (529) 884-2564
(529) 884-8064
Télécopieur : (529) 884-7128
Courrier électronique : consultor@cancun.rce.com.mx

IVAN RESTREPO

Centro de Ecología y Desarrollo, A.C.
Director
Santa Margarita 526
Col. Del Valle
México, D.F. 03100
México

Téléphones : (525) 575-1299
(525) 575-3604
Télécopieur : (525) 575-1266
Courrier électronique : cecodes@laneta.apc.org

ÉTATS-UNIS

PETER BERLE

Adresse postale :

P.O. Box 881
Stockbridge, MA 01262
USA

Téléphone : (413) 298-0061
Télécopieur : (413) 298-0069
Courrier électronique : pberle@audubon.org

DAN MORALES

Attorney General
Natural Resources Division
209 West 14th Street, 10th Floor
Austin, TX 78701
USA

Téléphone : (512) 463-2107
Télécopieur : (512) 463-2063

JON PLAUT

U.S. Council for International Business
Chairman, Environment Committee
AlliedSignal Inc. (retired)
3, Ashland Rd.
Summit, NJ 07901
USA

Téléphone : (908) 273-4127
Télécopieur : (908) 273-6836
Courrier électronique : jplaut@aol.com

JEAN RICHARDSON

The University of Vermont
Environmental Program
Director, EPIC Project
153 South Prospect Street
Burlington, VT 05405
USA

Téléphone : (802) 656-4055
Télécopieur : (802) 656-8015
Courrier électronique : jean_richardson@together.org

JOHN D. WIRTH

North American Institute
President
708 Paseo de Peralta
Santa Fe, NM 87501
USA

Téléphone : (505) 982-3657
Télécopieur : (505) 983-5840
Courrier électronique : naminet@santafe.edu

ANNEXE E – Gestionnaires de programme au Secrétariat de la CCE

Les membres du public sont invités à communiquer avec les gestionnaires de programme s'ils ont des questions relatives aux quatre sujets traités dans le présent rapport; par la poste, à l'adresse de la CCE : 393, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9; par téléphone, au (514) 350-4300; ou par télécopieur, au (514) 350-4314 ou par courrier électronique à l'adresse mpepin@ccemtl.org.

Réduction des risques que les contaminants de l'environnement font courir à la santé humaine:

Lisa Nichols/Andrew Hamilton

Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord:

Irene Pisanty/Martha Rosas

Renforcement des liens environnementaux et économiques en Amérique du Nord:

Sarah Richardson

Définition de la participation du public aux activités de la CCE:

Rachel Vincent

Des exemplaires de ce rapport sont également disponibles en anglais et en espagnol. Vous pouvez en obtenir dans la langue de votre choix, soit en accédant à la page d'accueil Internet de la CCE sur le W3, à l'adresse <http://www.cec.org>, soit en communiquant avec Manon Pepin.

Also available in English

Disponible también en español